

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 29 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 29 novembre 2022, à 16h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à l'Ecole de Musique Haute-Tarentaise à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger :

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT donne pouvoir à Laurence REGNIER

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Morgan LE LANN

Séez : Éric JACQUEMOUD, Joëlle CAMPERS

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Franck MALESCOUR

2022-98 OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE – CONVENTION CADRE

Monsieur Yannick AMET, Président, rappelle que le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. Le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance. Le dispositif « Petites Villes de Demain » évolue vers un dispositif plus global d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

Les communes de Bourg Saint Maurice-Les Arcs et de Séez ainsi que la Communauté de Communes de Haute Tarentaise ont souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion signée en date du 27 mai 2021. La rédaction et l'application de la présente convention s'inscrit dans ce cadre.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Elle précise aussi, l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Sur la base du projet de territoire, la convention décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

La stratégie de revitalisation territoriale comprend ainsi 4 grands axes, eux même déclinés en fiches actions :

- Axe 1 : Se loger
- Axe 2 : Bouger
- Axe 3 : Dynamiser
- Axe 4 : Se cultiver

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, les modifications seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

La présente convention cadre a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise et plus particulièrement dans les communes de Bourg Saint Maurice-Les Arcs et de Séez.

Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques. Les engagements financiers mentionnés dans la présente convention ORT sont donnés à titre indicatif et sont soumis à la validation des organes délibérants ou instances décisionnaires de chaque structure.

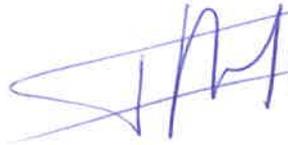
VU la délibération 2021-70 du 17 mai 2021 autorisant le Président à signer la convention d'adhésion relative au dispositif « Petites Villes de Demain »

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), les périmètres opérationnels et le programme d'action ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et à signer tout document s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**



Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

ID : 073-247300254-20221130-2022_98-DE

Berger
Levrault



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Convention cadre Petites Villes de Demain

*Communauté de Communes de Haute Tarentaise
Bourg Saint Maurice - Les Arcs
Séez*



Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le



ID : 073-247300254-20221130-2022_98-DE



LES SIGNATAIRES

**Pour l'Agence Nationale de la Cohésion
des Territoires (ANCT)**

Pour la Banque des Territoires

**Pour l'Agence Alpine des Territoire
(AGATE)**

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

Pour la Préfecture de Savoie
Monsieur le sous-préfet d'Albertville,
Christophe HÉRIARD

**Pour la Communauté de Communes
de Haute-Tarentaise (CCHT)**
Monsieur le Président, Yannick AMET

**Pour la Commune de
Bourg Saint Maurice - Les Arcs**
Monsieur le Maire, Guillaume DESRUE

Pour la Commune de Séez
Monsieur le Maire, Lionel ARPIN

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

SOMMAIRE

PREAMBULE. *Le projet de territoire, un récit commun pour la revitalisation des centres-bourgs*

TERMES GÉNÉRAUX. OBJET & ENGAGEMENTS

Article 1. *Objet de la convention*

Article 2. *Engagement général des parties*

Article 3. *Durée, évolution et fonctionnement*

Article 4. *Les ambitions du territoire*

STRATÉGIE & PLAN D'ACTIONS. LE VOLET OPÉRATIONNEL

Article 9. *Périmètres d'intervention de l'ORT*

Article 10. *Axes stratégiques*

Article 11. *Fiches-actions détaillées*

MISE EN ŒUVRE. LES MODALITÉS

Article 12. *Pilotage et animation*

Article 13. *Modalité de suivi et d'évaluation*

Article 14. *Modification de la convention*

Article 15. *Traitement des recours*

ANNEXE

I. Diagnostic territorial. A l'échelle de l'intercommunalité

Enjeux du territoire intercommunal

Bilan AFOM

Un PLH, pourquoi faire ?

II. Diagnostics territoriaux. A l'échelle des communes

Enjeux communaux

Bilan AFOM pour chaque territoire

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

PREAMBULE

Le projet de territoire, un récit commun

A quoi ressembleront les petites villes de demain ? Le gouvernement via le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques. La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

La convention d'adhésion Petites Villes de Demain a été signée le 27 mai 2021 par la Commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs, la Commune de Séz et la Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT).

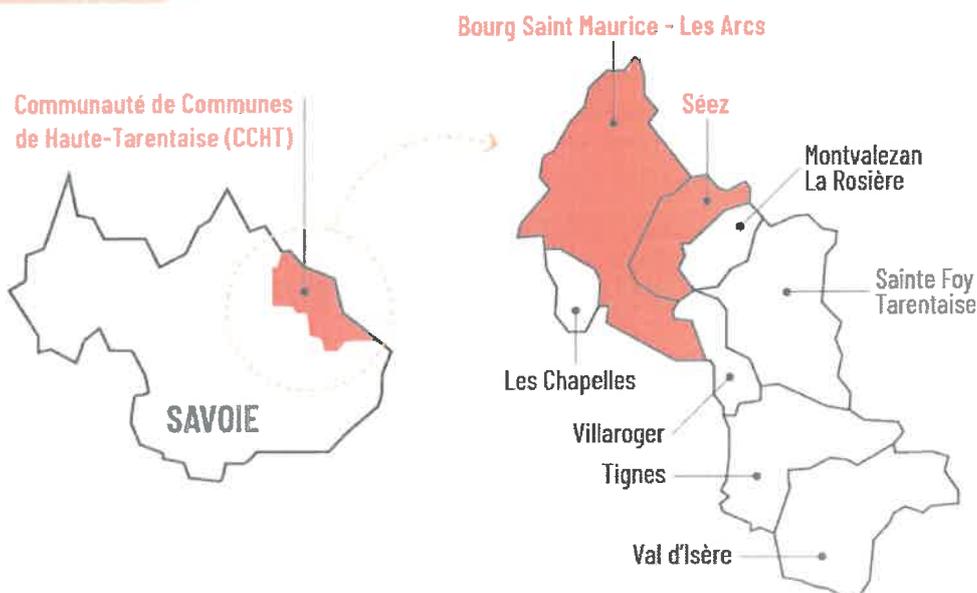


Fig. 1 / Localisation des territoires signataires de la convention Petites Villes de Demain : la CCHT, Bourg Saint Maurice - Les Arcs et Séz

Fort de deux équipes municipales nouvelles et d'ambitions de transition, les territoires se donne les moyens d'atteindre leurs objectifs d'attractivité et de redynamisation. Dans le but de renforcer l'ingénierie dédiée à l'attractivité du centre-bourg, deux postes ont été créés.

Une manager de commerce a été recrutée par la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs dans le but d'accompagner les socioprofessionnels et d'impulser une dynamique nouvelles. Elle mène un travail en collaboration avec avec les différents services de la commune (urbanisme, foncier, communication, voirie, travaux). Ses missions principales sont :

- la recherche de locaux professionnels et la mise en relation avec les propriétaires
- le relais d'informations auprès des associations de commerçants et l'aide à leur structuration
- la mise en lien avec les acteurs institutionnels (Région AURA, CCI, Ambition Eco)

Une rubrique « Economie et Tourisme » a été créée sur le site internet de la commune comprenant un espace dédié pour les professionnels, des informations ciblées ainsi qu'une cartographie des commerces du centre-bourg. Elle sera enrichie par l'inventaire des acteurs de la ZA des Colombières et le référencement des artisans/entreprises du village d'entreprises du Quartier des Alpines.

Un soutien est apporté à la Mairie Annexe des Arcs pour la mise en place de la carte avantages saisonniers. L'objectif est de proposer aux saisonniers des réductions chez les commerçants de la commune et de référencer les commerces partenaires sur le site de la commune.

La mise en application du Règlement Local de Publicité (RLP) qui a pour objectifs d'harmoniser et limiter les enseignes et autres publicités extérieures commerciales, d'améliorer la lisibilité commerciale et d'améliorer le cadre de vie et paysager.

Un partenariat avec le Cluster Montagne a été mis en place pour renforcer les liens entre les acteurs socioprofessionnels des territoires de montagne et étendre le réseau d'influence de la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs.

Une cheffe de projet Petite Ville de Demain a également été recrutée dans le but d'articuler et de coordonner le Programme PVD pour les communes de Bourg Saint Maurice-Les Arcs, Séez et la Communauté de Commune de Haute Tarentaise. Ce poste est donc partagé entre les trois territoires signataires. Elle a également en charge l'élaboration et le suivi du Projet de territoire de la Commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs et la mise en oeuvre du programme d'actions sur les politique de revitalisation du centre bourg, du développement urbain et de l'habitat.

Les missions principales de la cheffe de projet sont :

- participer à la définition et à la mise en oeuvre des orientations stratégiques en matière d'urbanisme, d'habitat et d'aménagement
- concevoir la convention cadre Petite Ville de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire
- suivre les politiques publiques de l'habitat en lien avec la Communauté de Commune de Haute Tarentaise dans le but de mettre en place un document stratégique encadrant l'habitat
- animer le Comité de pilotage petite ville de demain (préfecture, communes de bourg St Maurice et Séez et CCHT) et assurer le lien avec les opérateurs du programme petite ville de demain (Préfecture, DDT, ANCT, banque des territoires, etc.)
- animer les groupes de travail et être garant de la concertation avec les citoyens et les acteurs du territoire

- contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques dans le cadre du club « Petite Ville de Demain » organisé par l'Agence Alpine des Territoires dans le département de la Savoie
- rédiger les cahiers des charges pour les prestations extérieures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente convention
- coordonner les missions des prestataires extérieurs (études préalables, diagnostic, scénarisation et plan d'actions opérationnel)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Tarentaise Vanoise identifie Bourg Saint Maurice et Séez comme une polarité de rang 1 et vise à réaffirmer le rôle de ce pôle urbain et touristique majeur. Dans ce cadre, ce pôle est privilégié pour le développement d'hébergements et d'équipements afin de conforter ses fonctions urbaines en termes d'habitat, d'équipements, de formations, de commerces de centre ville et de polarité économique et touristique, sociale et culturelle.

Les deux communes signataires de la convention d'adhésion sont très différentes. La polarité n'existe pas à ce jour, ni physiquement ni dans la tête des parties prenantes du territoire. Le Programme Petites Villes de Demain aura pour but de poser la première pierre de cette nouvelle composition territoriale. Il faudra des projets concrets marquant et structurant mais également une prise de conscience des habitants et des acteurs du territoire. Les réflexions devront favoriser l'affirmation de ce nouveau pôle d'attractivité pour la Haute Tarentaise.

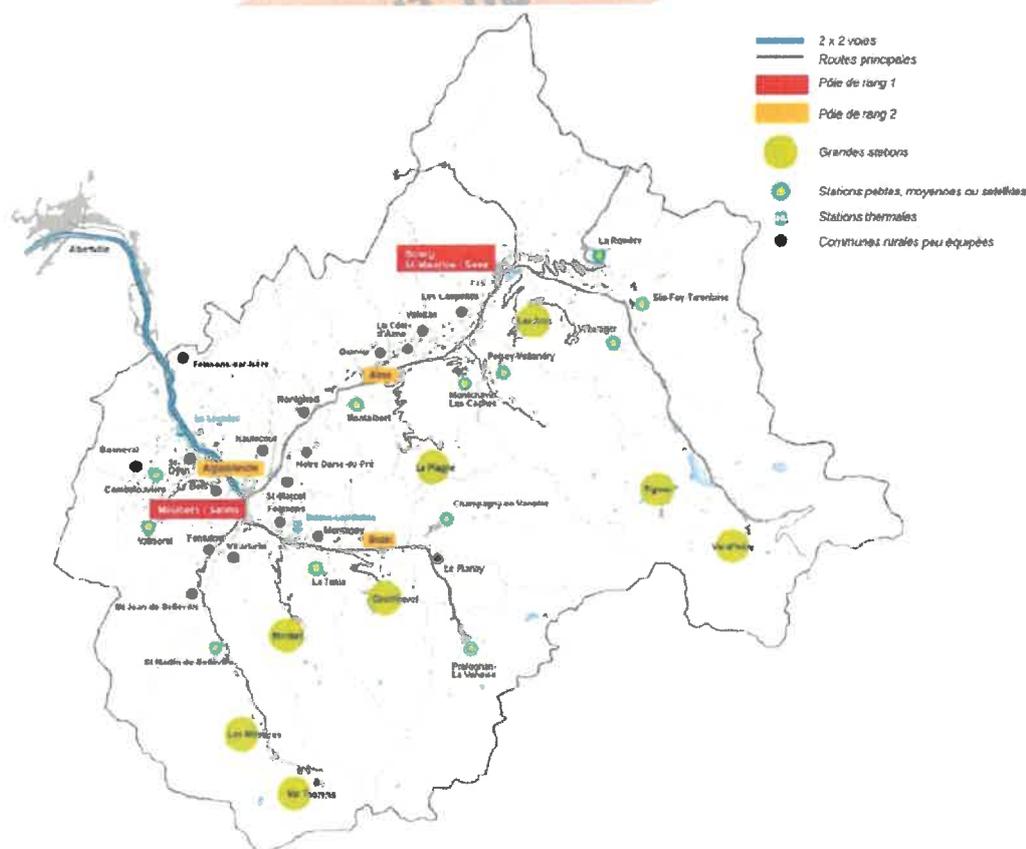


Fig. 2/ Extrait du SCOT Tarentaise Vanoise approuvé le 14 décembre 2017, p.27/599

Les deux communes PVD sont dans une phase de révision générale de leur PLU depuis 2017 pour la commune de Séz et depuis 2021 pour la Commune de Bourg Saint Maurice-Les Arcs. Ce contexte est très favorable à l'émergence d'une réflexion globale sur l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité du territoire. La commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs a fait le choix de travailler sur un Projet de Territoire ambitieux qui fixera le cadre de développement territorial à 2040. Ce document sera le chapeau de la révision générale du PLU et sera traduit réglementairement et dans le zonage du nouveau PLU.

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

TERMES GENERAUX

Objet & engagements

Article 1. Objet de la convention

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Bourg Saint Maurice-Les Arcs et de Séez ainsi que la Communauté de Communes de Haute Tarentaise ont souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion signée en date du 27 mai 2021. La rédaction et l'application de la présente convention s'inscrit dans ce cadre. Les trois entités territoriales signataires sont présentées dans l'annexe 1 de la présente convention.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

La présente convention cadre a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise et plus particulièrement dans les communes de Bourg Saint Maurice-Les Arcs et de Séez. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques. Les engagements

financiers mentionnés dans la présente convention ORT sont donnés à titre indicatif et sont soumis à la validation des organes délibérants ou instances décisionnaires de chaque structure.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à mobiliser les moyens adaptés pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention. Dans le cadre de leurs compétences respectives, les communes, soutenues par la CCHT, anime l'Opération de Revitalisation du Territoire en lien direct avec l'Etat et les partenaires.

Le Conseil départemental de Savoie s'engage au soutien de la mise en place de l'ORT car plusieurs axes font écho à la politique départementale de soutien aux territoires. Le Département pourra apporter un soutien financier à certaines des opérations d'investissement dès lors qu'elles correspondent aux priorités départementales retenues dans le cadre du soutien aux territoires 2020-2026 ou dans le cadre des politiques et dispositifs de droit commun. Seule la commission permanente, en tant qu'organe délibérant de la collectivité peut décider de l'attribution des subventions. Dans l'hypothèse où elle ne s'est pas prononcée sur un dossier, les montants indiqués ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent engager la collectivité.

La Banque des Territoires participe à la mise en œuvre du plan d'action en soutenant financièrement les porteurs de projets via les dispositifs flechés Petites Ville de Demain ou les produits classiques. De plus, la Banque des Territoires est associée en amont des projets pour apporter son expertise territoriale.

L'Agence Alpine des Territoires apporte son soutien à l'ingénierie et ses connaissances techniques.

Durant la phase de mise en œuvre de la convention des partenariats avec d'autres acteurs pourront être mis en place, par exemple : l'Agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL), l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), l'Action Logement, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou encore la Chambre de l'Agriculture.

Article 3. Durée, évolution et fonctionnement général

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six ans. Elle pourra faire l'objet d'une reconduction en fonction de l'avancement des projets et après accord des parties.

Des études complémentaires pourront abonder et définir plus précisément les actions à mener.

Toute évolution de l'économie générale de la convention, à l'exception des fiches action, est soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

L'évolution d'une action structurante qui aura des conséquences sur d'autres actions sera soumise à l'analyse préalable du Comité de Pilotage de l'ORT (défini à l'article 12 de la présente convention).

De nouvelles actions pourront être annexées à la convention par avenant. Après analyse de la proposition d'action, les partenaires concernés et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée dans les mêmes conditions.

Article 4. Les ambitions du territoire

[Résumé du projet de territoire, à l'échelle intercommunale et communale (1 page maximum par collectivité)]

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs. Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire. Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise s'est doté en 2021 d'un Projet de Territoire structuré autour de trois orientations thématiques : mobilités, cadre de vie et économie(s)/tourisme(s).

La première orientation s'intitule « Mobilités : aller de l'avant ». La Haute Tarentaise, en tant que territoire d'attractivités touristiques majeure et principal pôle économique valléen, est le lieu de diverses mobilités et manière d'habiter. « 57% des émissions de gaz à effet de serre d'une station de montagne sont liées au transport des vacanciers depuis leur lieu de résidence jusqu'à la station » d'après l'association Mountain Riders. L'impact de ces flux sur la qualité de vie a poussé les élus à en faire une des grandes orientations de leur Projet de Territoire. Pour rappel, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise n'a pas souhaité garder la compétence mobilité, une convention de partenariat avec la région AURA conclue fin 2021 acte la politique volontariste sur l'accompagnement du développement d'une mobilité décarbonnée dans le territoire. Cinq axes ont été identifiés pour répondre aux objectifs de l'orientation « mobilité », avec pour chaque axe des actions concrètes associées :

. Réduire les émissions liées à la mobilité sur le territoire : création de stationnement relais, objectif

d'émission carbone à 2030, développement du covoiturage, création de zones de stockage pour le fret ferroviaire, développement des sentiers inter-villages existants...etc.

. Encourager la mobilité cyclable : finalisation de la piste cyclable intercommunale, sécurisation des voies existantes, développement de circuits touristiques pour VAE...etc.

. Informer les différents usagers des transports : application dédiées aux transports, communication à destination des touristes...etc.

. Coordonner les mobilités : extension des lignes existantes de transport en commun, réduction de la rupture de charges, création de place de stationnement à proximité des arrêts de bus...etc.

. Mobilités touristiques : ascenseur valléen entre Bourg Saint Maurice, Sées et la Rosière-Montvalezan, parcours thématiques, aménagement des grands cols.

La deuxième orientation se concentre sur le cadre de vie en posant la question : bassin de vie, bassin d'envies ?

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

STRATEGIE & PLAN D' ACTIONS

Volet opérationnel

Article 5. Périmètres d'intervention de l'ORT

L'opération de Revitalisation du Territoire présentée dans cette convention propose deux secteurs d'intervention, le secteur principal est le centre-bourg de la ville principale Bourg Saint Maurice, le secteur secondaire est le centre-bourg de Séez. Certaines actions, notamment en termes d'habitat, devront être envisagées à l'échelle de l'intercommunalité.



Fig. 1 / Une ORT pour deux périmètres distincts : le centre bourg de Bourg Saint Maurice et le centre-bourg de Séez

Sur la page suivante, les deux secteurs d'intervention sont présentés de manière plus précise. La composition générale de chacun des secteurs est précisée.



Fig. 1 / Composition des deux bourgs-centres PVD

Justification du périmètre ORT, secteur d'intervention 1

En cours de rédaction

Justification du périmètre ORT, secteur d'intervention 2

En cours de rédaction

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

SYNTHESE DES ACTIONS | BOURG SAINT MAURICE

Plan général.
ech graphique



0 50 100 200

500m



Périmètre ORT
Secteur 1

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

ID : 073-247300254-20221130-2022_98-DE

Berser
Levrault



SE LOGER

- 2 Requalifier l'habitat ancien en centre-bourg
- 3 Requalifier les « 3 Tignes »
- 7 Expérimenter le Bail Réel Solidaire
- 8 Créer du logement jeunes actifs
- 14 Impulser une dynamique d'Habitat Participatif



BOUGER

- 1 Proposer une réflexion sur la mobilité décarbonée via la création d'un ascenseur valléen
- 2 Etendre le parcours de la Ronde
- 3 Améliorer la circulation cyclable
- 4 Faciliter l'accessibilité piéton et la marchabilité
- 7 Améliorer l'attractivité et la lisibilité des parkings publics
- 8 créer un pôle d'échange multimodal (PEM)



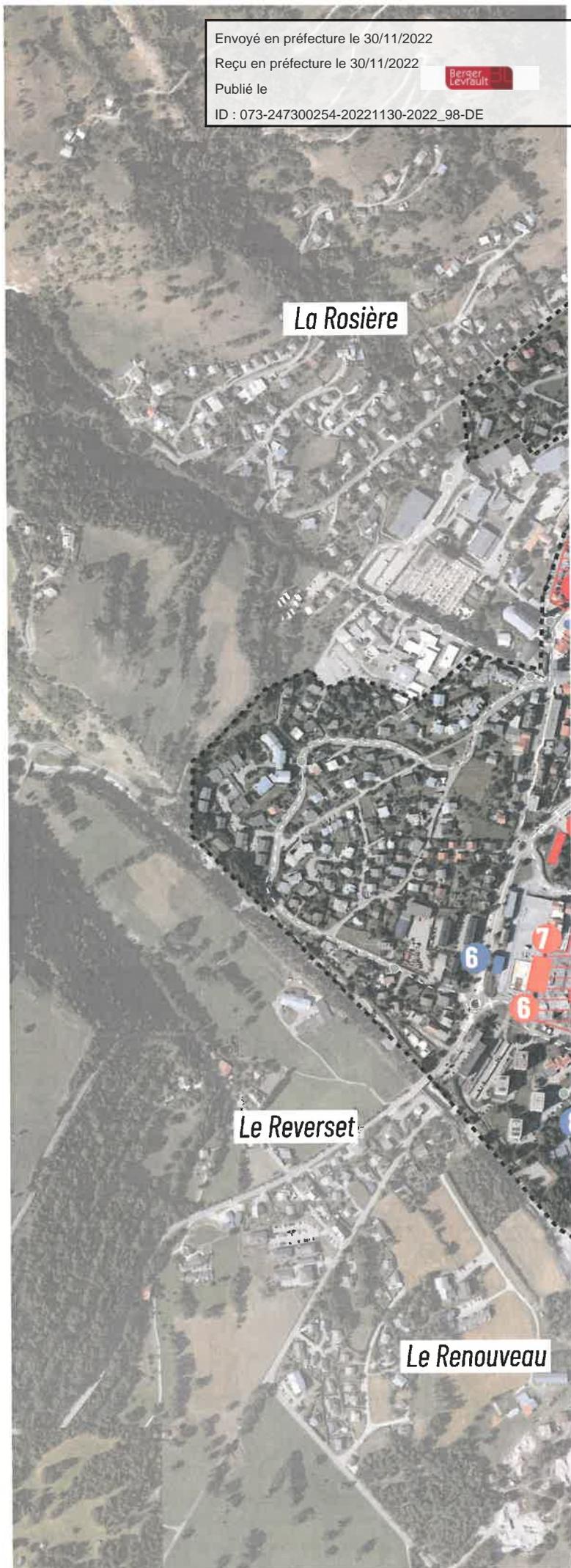
DYNAMISER LE TERRITOIRE

- 2 Créer une boutique éphémère « tremplin »
- 4 Homogénéiser la signalétique entre les deux communes
- 5 Désartificialiser le centre-bourg
- 7 Créer une pépinière d'entreprise
- 6 Créer un équipement public/privé
- 8 Lutter contre la vacance commerciale
- 9 Valoriser le Parc des Marais



SE CULTIVER / SE FORMER

- 1 Renforcer la programmation des lieux culturels
- 3 Favoriser l'infiltration artistique dans l'espace public
- 6 Installer et promouvoir le Campus Connecté
- 7 Créer une friche artistique et solidaire
- 8 Créer une dynamique autour du dispositif Micro-Folie



Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

ID : 073-247300254-20221130-2022_98-DE

Berser
Levrault

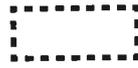
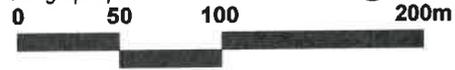


Hauteville
Gondon

SYNTHESE DES ACTIONS | SEEZ

Plan général.

ech graphique



Périmètre ORT

Secteur d'intervention 2



SE LOGER

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

ID : 073-247300254-20221130-2022_98-DE



- 2 Requalifier l'habitat dégradé en centre-bourg
- 10 Réhabiliter la Maison Morin
- 11 Réhabiliter l'ancienne Poste
- 12 Réhabiliter le « Célibatorium »
- 13 Réhabiliter le bâtiment de la Pharmacie

- 1 Création d'un asc
- 2 Etendre le parc
- 6 Sécuriser la trave
- 7 Améliorer l'attrac des parkings pub

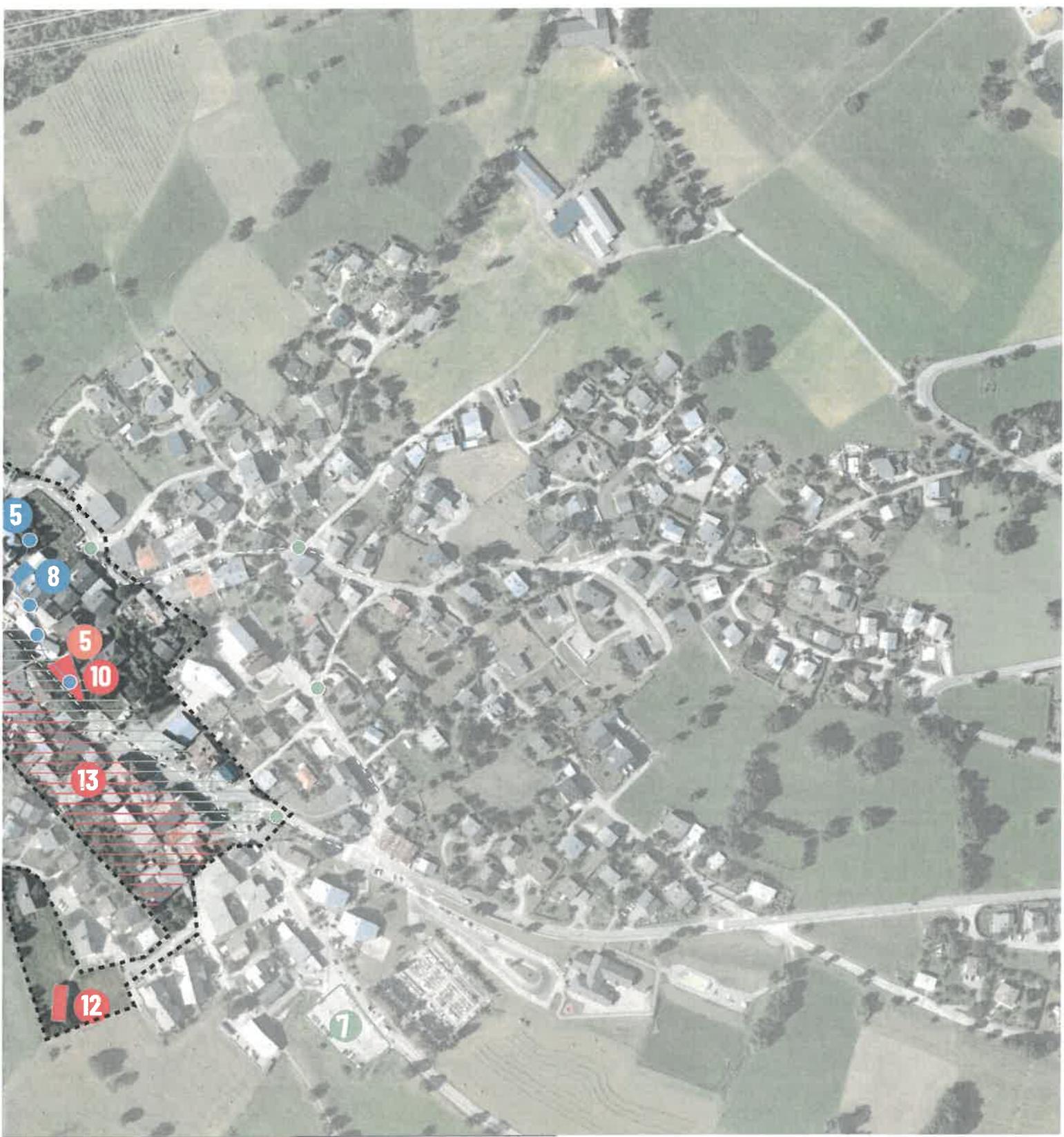




enseur valléen
 irs de la Ronde
 rsée du centre-bourg
 tativité et la lisibilité
 lics

5 *Désartificialiser le centre-bourg*

- 1** *Renforcer la programmation des lieux culturels*
- 3** *Favoriser l'infiltration artistique dans l'espace public*
- 5** *Valoriser le patrimoine baroque*



Article 6. Axes stratégiques

La présente convention fixe les quatre axes stratégiques principaux à savoir :

- . « Se loger » pour la thématique habitat
- . « Bouger » pour la thématique mobilité
- . « Dynamiser le territoire » pour la thématique du cadre de vie
- . « Se former, se cultiver » pour la thématique culture

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.



SE LOGER

ENJEUX : Encadrer la réflexion sur l'habitat. Faciliter l'accès au logement. Proposer des alternatives au schéma classique. Favoriser le parc d'habitat principal.

L'accès au logement pour tous est un objectif prioritaire qui répond à un besoin identifié dans la phase de diagnostic et partagé par la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs et la commune de Séez.

Plusieurs grandes orientations sont partagées par les deux communes dont :

- . La réhabilitation de l'habitat ancien et dégradé en centre-bourg
- . La requalification des friches urbaines
- . La réduction de la proportion des résidences secondaires dans le but de retrouver un équilibre avec les résidences principales et de développer une vie majoritairement à l'année
- . Le développement d'une offre diversifiée et adaptée aux différents parcours résidentiels et profils sociaux
- . La création de logements saisonniers en vallée répondant à un besoin croissant
- . La structuration d'un habitat adapté à l'enjeu du vieillissement de la population

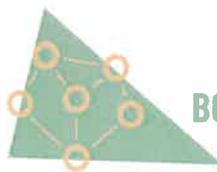
La Communauté de Commune de Haute Tarentaise a pour volonté de se doter d'un Plan Local de l'Habitat. Le Programme Petites Villes de Demain permet d'accompagner cette initiative et d'impulser la dynamique nécessaire à la mise en oeuvre. Une réflexion globale à l'échelle de l'EPCI doit être menée en matière d'habitat. La contribution et l'approbation de chaque commune est nécessaire à la réussite de ce projet ambitieux. La première étape du PLH est la réalisation d'un diagnostic précis et exhaustif sur l'habitat. Un cadre d'actions partagés découle des besoins et enjeux identifiés dans le diagnostic.

Développer des alternatives semblent être une des pistes d'amélioration de l'accessibilité au logement. Par exemple, dans un contexte de marché immobilier tendu, de forte pression foncière et de spéculation

comme est le secteur de la commune de Bourg Saint Maurice-Les Arcs, l'habitat participatif et le Bail Réel Solidaire apparaissent comme des possibilités concrètes.

L'habitat participatif est un habitat spécifique qui permet d'élargir l'offre en logement et de répondre à la volonté de développement d'un modèle anti-spéculatif. Le rôle de la commune de Bourg Saint Maurice-Les Arcs est d'impulser une dynamique territoriale et de favoriser l'acculturation des habitants. La sensibilisation et l'information font partie intégrante du processus. Une étude de faisabilité sera réalisée pour évaluer les possibilités de réalisation et les modalités dans le but structurer un groupe d'habitants volontaires ayant la volonté de porter un projet concret et opérationnel.

Le Bail Réel Solidaire permettrait, quant à lui, à la commune de conserver la propriété foncière et de maîtriser la destination en dissociant le sol du bâti. Ainsi, le modèle classique et spéculatif de l'achat/mise en location touristique ne serait plus possible.



BOUGER

ENJEUX : Favoriser une mobilité active et décarbonée. Connecter les deux communes pour marquer le pôle d'attractivité et le rôle de centralité à l'échelle de la Haute Tarentaise.

La mobilité est un des grands enjeux de ce mandat et permettra de faire naître spatialement ce pôle d'attractivité Bourg Saint Maurice-Séaz identifié au SCOT qui aujourd'hui n'existe pas en tant qu'entité urbaine en termes de connexion, de coopération et de perception.

Une des orientations stratégiques majeures de ce deuxième axe pour la revitalisation des centres-bourgs est le développement de la mobilité décarbonée. En Haute-Tarentaise, un des plus gros postes de pollution est dû aux émissions du trafic routier. La communauté des communes de Haute Tarentaise s'engage en portant le projet d'un ascenseur valléen dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la mobilité décarbonnée à l'échelle de la vallée en lien avec les stations d'hiver.

A l'échelle des deux communes Petites Villes de Demain, l'élargissement d'un service de transport interurbain est proposé pour renforcer la connexion. Ce projet sera l'opportunité de proposer un service de mobilité propre améliorant ainsi le cadre de vie des habitants.

La mise en œuvre du Schéma Directeur des mobilités de Bourg Saint Maurice sera le premier maillon de la transformation des pratiques. Considérer le vélo comme un moyen de transport quotidien et non plus comme une pratique uniquement sportive ou de loisir permet de reconsidérer sa place dans l'espace public et d'adapter les aménagements en conséquence. Le rééquilibrage de l'espace dédié aux mobilités actives (piéton et vélo notamment) face à celui conquis par la voiture au fil des années est une des grands objectifs de cet axe 2.

Valoriser des sentiers et cheminements existants
Travailler la connexion des deux bourgs



DYNAMISER LE TERRITOIRE

ENJEUX : Augmenter la qualité et le cadre de vie pour les habitants à l'année. Renforcer et valoriser le tourisme 4 saisons. Diversifier l'économie.

Revitalisation commerciale en centre-bourg :

Fédérer les commerçants autour d'un projet commun. Marketing territorial : création d'une marque de territoire BSM/Sééz

Lutter contre la vacance commerciale : inciter les propriétaires (convention, taxe commerciale, aide aux propriétaires), habillage des vitrines

Créer une boutique éphémère, boutique « tremplin »

Espace public :

Refondre globalement la signalétique piétonne (commerces/services, accessibilité depuis les stationnements, culture...)

Créer une nouvelle identité graphique cohérente entre Bourg et Sééz (renforcement du pôle d'attractivité)

Optimiser l'offre de stationnement

Végétaliser les espaces publics

S'appuyer sur l'urbanisme temporaire pour faire naître de nouveaux usages et se réappropriier les lieux en tant que piéton

Diversifier l'économie :

Créer une pépinière d'entreprises

Favoriser l'entrepreneuriat, la mise en réseau et le développement de filières d'avenir pour la montagne

Tourisme 4 saisons :

Développer l'habitat touristique en vallée

Diversifier l'offre touristique en favorisant les activités à l'année et en vallée

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17 nov. 22



SE CULTIVER / SE FORMER

ENJEUX : Structurer une offre culturelle et de services singulière et partagée. Travailler sur un rayonnement à l'échelle de la Tarentaise

Offre culturelle en cohérence avec le maillage territorial :

Développer des lieux culturels existants pour en faire des lieux de vie fédérateur

Valoriser et communiquer sur les divers évènements réalisés

Créer des projets culturels de territoire (parcours street art, résidence artistique, workshop...)

Valoriser le patrimoine (baroque, militaire, XXème siècle)

Offre de services :

Installer et promouvoir le Campus Connecté

Faire rayonner la friche artistique et solidaire en lien avec la Maison des Artisans Créateurs de Tarentaise

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17 NOV. 22

Article 7. Plan d'actions détaillées

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Pour que la convention vaille ORT, ajouter : La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 2.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

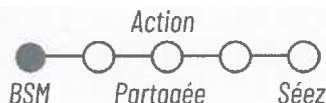
Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent a minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés). Leur plan de financement est présenté.

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

FICHE ACTION N°1

Rédiger une Charte «Bien construire à Bourg Saint Maurice - Les Arcs»

INDICATEURS



Priorité
● ● ●

Etat d'avancement
○ ○ ○ ○ ○

Contexte

La commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs en assumant son rôle de polarité de rang 1 entre dans une phase de changement de paradigme tant au niveau de l'aménagement du territoire que du développement touristique ou économique. La réflexion générale sur l'habitat s'accompagne d'une volonté d'encadrement de la production de logement qu'elle soit en construction neuve ou en réhabilitation. Définir une charte c'est proposer une manière autre de penser, concevoir et produire du logement. Une Charte n'a pas de valeur juridique mais c'est un contrat moral et éthique entre les parties prenantes d'un projet. C'est également l'affirmation de principes forts et un moyen d'encourager la transition du territoire. La vente de foncier communal est le seul cas permettant d'imposer les termes de la charte aux futurs acheteurs via des clauses suspensives.

Objectifs

Mettre en place un cadre fixant les règles de la construction et de la réhabilitation dans la commune.
Faire signer cette charte à tous les nouveaux opérateurs du territoire dont le quartier des Alpines

Calendrier prévisionnel

- . Rédaction en interne (services de la commune) :
- . Groupe de relecture et participation des acteurs associés :
- . Approbation de la Charte par le Conseil Municipal :
- . Communication et présentation de la Charte aux habitants :
- . Valorisation de la charte auprès des professionnels du bâtiment et promoteurs : **été 2024**

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

MOE Quartier des Alpines / Unitoit (AMO Habitat participatif) / Groupement en charge de la révision générale du PLU / Frugalité Heureuse (groupe de travail des Savoies)

Moyens financiers

NC

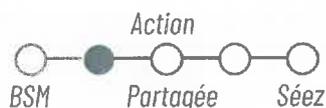
FICHE ACTION N°2

Requalifier l'habitat ancien en centre-bourg

SE LOGER

Sect. 1 / 2

INDICATEURS



Contexte

Le secteur de l'hyper-centre de Bourg Saint Maurice, de la fruitière jusqu'à l'Eglise ainsi que les rues parallèles à la Grande Rue, est marqué par un taux de vacance plus élevé qu'ailleurs et un tissu bâti relativement ancien (construction avant 1950). Ce secteur fera l'objet d'une étude spécifique, dans un premier un diagnostic exhaustif puis une analyse des moyens et leviers pouvant être mobilisés.

Objectifs

- . Comprendre les besoins de l'hyper-centre
- . Améliorer l'image et l'attractivité de ce secteur
- . Répondre au besoin en logement en commençant par la réhabilitation du tissu ancien et dégradé
- . Dynamiser le centre-bourg en développant l'offre de logement

Calendrier prévisionnel

- . Diagnostic précis de l'hyper-centre
- . Identification des besoins
- . Définition d'une stratégie habitat
- . Rédaction d'une OAP thématique habitat (densité/surrélévation...)
- . Mise en oeuvre du plan d'actions

Conditions de réalisation

1. Passage de la zone C en zone B1
2. Transcription dans les documents d'urbanisme

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

Groupement en charge de la révision générale du PLU / ANAH / DDT 73

Moyens financiers

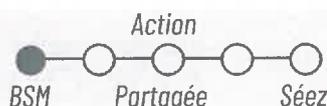
NC

AXE 1. SE LOGER

Sect. 1

FICHE ACTION N°3 Requalifier les « 3 Tignes »

INDICATEURS


 Priorité
 ● ● ●

 Etat d'avancement
 ● ● ○ ○ ○

Contexte

L'ensemble immobilier des « 3 Tignes » est situé dans le secteur de l'hyper-centre de Bourg Saint Maurice. Ayant un accès par la Grande Rue, il s'étire perpendiculairement dans la profondeur du tissu urbain constitué. La résidence est constituée de 22 logements, répartis sur deux immeubles distincts et en copropriété, construits en 1946 et acquis par l'OPAC en 1991. Les logements sont réparties comme suit : 14 type 1, 7 type 1bis et 1 type 2, ceci représentant une surface habitable totale de 568 m². L'ensemble des lots sont soumis au financement PLAI qui implique des loyers faibles (entre 6.5 et 7.8€/m² HC en fonction de la typologie. Actuellement propriété de l'OPAC de Savoie, un dialogue est en cours dans le but de définir la stratégie immobilière à appliquer à court et moyen termes sur cet ensemble immobilier très dégradé situé en plein cœur du centre historique.

Objectifs

- . Améliorer l'image et l'attractivité de ce secteur
- . Répondre au besoin en logement en commençant par la réhabilitation du tissu ancien et dégradé
- . Proposer des logements saisonniers en fond de vallée notamment pour les personnels soignants (hôpital), employés communaux, ...etc

Calendrier prévisionnel

- . Choix stratégique immobilier de l'OPAC entre la réhabilitation ou la vente de cette propriété
- . Possibilité de déconventionnement du PLAI
- . Projet de MOE et chantier
- . Gestion des appartements

Conditions de réalisation

1. Déconventionnement du PLAI
2. Passage de la zone C en zone B1

Acteurs associés

Porteur de projet : OPAC de Savoie

Commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs / DDT 73

Moyens financiers

Montant prévisionnel des travaux de restructuration, proposé par l'OPAC en juin 2021 : 545 305, 93€ TTC

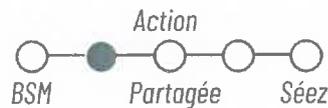
FICHE ACTION N°4

Aider les propriétaires à la rénovation énergétique et esthétique de leur bien immobilier

SE LOGER

Sect. 1

INDICATEURS



Contexte

Dans le centre-bourg de la commune une majorité de logements à été construit avant 1950. La rénovation énergétique est essentielle pour lutter contre la vacance en centre-bourg et les passoires thermiques. L'attribution de subventions dans le cadre d'une rénovation de façade sera soumis à de nouvelles conditions d'attribution. L'isolation pour tous les batiments sera imposée quelque soit leur usage. La subvention proposée par la commune sera évolutive en fonction du niveau d'isolation choisie avec une bonification dans le cas de l'utilisation d'un isolant biosourcé. Dans le cas particulier du périmètre ABF, une dérogation à l'obligation d'isolation sera possible dans le cas où les travaux entraîneraient une modifications de l'aspect de la construction. Un plan de communication global permettant aux habitants de s'informer sur les différents dispositifs mis en place par l'Etat est indispensable et complémentaire à la mise en place de la subvention communale,

Objectifs

- . Informer et communiquer sur les différents dispositifs en faveur de la rénovation énergétique
- . Informer sur le matériaux biosourcés et renouvelables
- . Inciter les particuliers à la rénovation avec une subvention communale
- . Renforcer les fréquences des permanences du coach Renov' dans la commune

Calendrier prévisionnel

- . Mise en place d'une subvention communale pour les particuliers (hors copropriétés) : automne/hiver 2022
- . Plan de communication sur les aides d'état : début 2023
- . Augmentation de la fréquence des permanence du coach renov' : 2023

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs
Coach Renov'

Moyens financiers

Montant de la subvention : entre 5€/m² pour un ravalement sans isolation à 30€/m² pour une isolation

FICHE ACTION N°5

Maintenir la part de logement social de la commune

INDICATEURS



Priorité
● ● ○

Etat d'avancement
● ○ ○ ○ ○

Contexte

La commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs disposait de 874 logements sociaux en 2021 (446 au chef-lieu, 270 aux Arcs dont 88 réservés aux saisonniers, 59 réservés à la SEMCODA et 36 lits en résidence autonomie géré par le CCAS).

En 2020, la gestion était répartie entre deux organismes : l'OPAC de la Savoie et la SEMCODA. La répartition est largement inégale, l'OPAC de la Savoie détient environ 93% des logements sociaux de la commune.

Il y avait 21% de logements sociaux dans la commune en 2018 contre 9,7% à Alme-La Plagne, 7,7% à Sééz, 16,5% à l'échelle de la CCHT, 14,7% à l'échelle du département et 14,7% à l'échelle nationale. Le parc de logements sociaux de Bourg Saint Maurice - Les Arcs est donc largement supérieur à ceux des communes environnantes. Le SCOT préconise une production moyenne minimum de LLS de 8 à 9 logements par an (18 à 20 pour la CCHT).

Il est important de maintenir cette part de logement social en imposant un pourcentage de logement conventionné dans toutes les nouvelles opérations.

L'enjeu prospectif est de considérer l'enveloppe global de logements sociaux en considérant le pôle d'attractivité Bourg Saint Maurice / Sééz.

Objectifs

- . Permettre l'accueil de nouveaux ménages
- . Favoriser l'inclusion et la mixité sociale
- . Proposer une offre de logement adapté à les ménages même les plus fragiles
- . Favoriser et adapter les conventionnements sociaux aux besoins

Calendrier prévisionnel

- . Intégrer cette action dans la charte « Bien Construire » (action n°1) : printemps 2023

Conditions de réalisation

1. Passage de la zone C en zone B1

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

Opérateurs sociaux, DDT 73

Moyens financiers

Besoin d'une personne pour le suivi des offres et cahier des charges

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

AXE 1. SE LOGER

Sect. 1/2

FICHE ACTION N°6

Expérimenter le BRS et diversifier les typologies de logement

INDICATEURS


 Priorité
 ● ● ○

 Etat d'avancement
 ● ○ ○ ○ ○

Contexte

Le bail réel solidaire (BRS) est un dispositif qui permet de dissocier le foncier du bâti pour faire baisser le prix des logements. Ce dispositif permet de mettre en place un système anti-spéculatif et de favoriser les primo-accédant tout en garantissant que le logement perdure dans l'habitat principal. La mise en place du BRS doit être portée par un Organisme Foncier Solidaire (OFS). Les OFS sont des organismes sans but lucratif qui consacrent tout ou partie de leur activité au logement et aux équipements collectifs. 52 OFS sont agréés à ce jour. Plus de 9 200 logements devraient être livrés en BRS en 2024 (selon les prévisions de l'association Foncier solidaire de France).

Dans le contexte de forte tension immobilière de Bourg Saint Maurice et de Sééz, la mise en place du BRS pourrait constituer une réponse à l'amélioration de l'accès au logement. Les deux maires s'accordent sur le potentiel de ce dispositif et souhaitent le tester dans les plus brefs délais dans leur commune.

Objectifs

- . Diversifier de l'offre de logement
- . Proposer un modèle anti-spéculatif et lutter contre le développement de l'habitat secondaire
- . Améliorer l'accès au logement
- . Faciliter l'arrivée de nouveaux ménages

Calendrier prévisionnel

- . Identification des biens pour l'expérimentation du BRS
- . Mobilisation d'une foncière (si existante)
- . Conventionnement avec un OFS
- . Gestion locative

Conditions de réalisation

1. Passage de la zone C en zone B1

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs + commune de Sééz
 OFS / Foncière / Groupements en charge de la révision générale du PLU

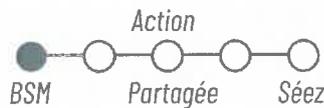
Moyens financiers

A définir

FICHE ACTION N°7

Créer du logement pour les jeunes actifs

INDICATEURS



Priorité
● ● ●

Etat d'avancement
○ ○ ○ ○ ○

Contexte

Le besoin en logements saisonniers est avéré sur le secteur des Arcs depuis plusieurs années, pour les besoins de la station de ski et de toutes les activités qui en découlent cependant il se fait, de plus en plus, ressentir dans le chef-lieu. En effet, les renforts saisonniers en poste en vallée (gendarmerie, pompier, hopital, mairie...etc) ont aussi beaucoup de mal à se loger ce qui contribue à la perte d'attractivité pour ces postes.

A l'instar de la réhabilitation des «3 Tignes», la création d'un foyer jeune actif ou d'appartements tremplins pourrait contribuer à la résorption de ce besoin.

Offre de logement accessible

Système de loyer qui augmente au fur et à mesure des années de location

Favoriser le turn-over

Environ une trentaine de logements

Prouver l'utilité publique

Associer la promotion sociale et privée

Objectifs

- . Permettre l'accueil de nouveaux arrivants ou d'actifs saisonniers
- . Favoriser le logement du personnel saisonnier en renfort des services publics (hopital, mairie, ...)
- . Renforcer l'attractivité des postes proposés en vallée

Calendrier prévisionnel

Conditions de réalisation

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

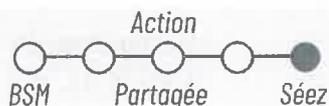
Moyens financiers

AXE 1. SE LOGER

Sect. 2

FICHE ACTION N°8 Réhabiliter l'Ancienne Poste

INDICATEURS



Priorité
● ● ●

Etat d'avancement
● ○ ○ ○ ○

Contexte

Bâtiment communal vieillissant en plein cœur du centre bourg
Logement insalubre donc impossibilité de les utiliser
Bail de location du logement terminé

Objectifs

- . Répondre au besoin de logement en réhabilitant l'ancienne Poste de Séze
- . Proposer une programmation mixte : des commerces en RDC et des logements en étage

Calendrier prévisionnel

Fin du bail de location du logement en date du 14 juillet 2022
Propriétaire prévu en 2024
Etude de faisabilité par un promoteur privé courant 2025

Conditions de réalisation

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Séze

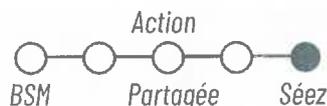
Moyens financiers

FICHE ACTION N°9

Réhabiliter la Maison Morin

SE LOGER
Sect. 2

INDICATEURS



Contexte

La «Maison Morin» est aujourd'hui considéré comme une friche urbaine en plein cœur du centre bourg de la commune de Séez.

- Insalubrité + arrêté de mise en péril
- Intégration dans le projet de diagnostic sécurité de la traversée de Séez

Objectifs

- . Améliorer le cadre de vie des habitants en offrant un espace public de qualité
- . Favoriser la sécurité des piétons en apaisant la circulation
- . Augmenter l'attractivité du centre-bourg
- . Requalifier les friches urbaines et lutter contre les biens dégradés

Calendrier prévisionnel

Achat bâtiment : 2021

Achat du bail commercial : 2022

Etude faisabilité et diagnostic sécurité : 2023

Démolition et engagement des travaux dans le cadre du diagnostic sécurité : 2023 -2024

Conditions de réalisation

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Séez

Moyens financiers

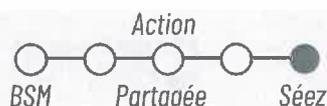
Diagnostic sécurité validé par la MTD permet de...

Attention : cette action ne semble pas correspondre à la politique de diminution de la place de la voiture dans les centres ni à l'amélioration du cadre de vie des habitants par la création d'espace public puisque l'espace résultant de la destruction sera uniquement un parking bitumé.
A confirmer ou supprimer du plan d'actions

FICHE ACTION N°10

Réhabiliter le bâtiment de la Pharmacie

INDICATEURS



Priorité



Etat d'avancement



Contexte

Bâtiment communal vieillissant en plein cœur du centre bourg

Logements privés insalubres donc impossibilité de mettre en locations ses logements sans travaux

Pharmacie au RDC trop étroite

Objectifs

- . Répondre au besoin de logement en réhabilitant le bâtiment vétuste de la Pharmacie
- . Proposer une programmation mixte : une maison de santé en RDC et des logements en étage

Calendrier prévisionnel

Achat bâtiment- en cours prévu pour la fin de l'année ou début 2023

Etude faisabilité architectural – étude d'aménagement du tènement en date du 02.04.2021 (Savoisienne Habitat)

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Sées

Moyens financiers

Promoteur privé avec convention

Pas d'enveloppe budgétaire prévisionnelle actuellement, attente de l'étude de faisabilité

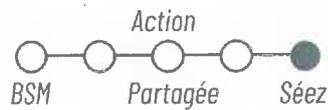
DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

FICHE ACTION N°11

Réhabiliter le «Celibatorium»

SE LOGER
Sect. 2

INDICATEURS



Priorité
● ● ○

Etat d'avancement
● ○ ○ ○ ○

Contexte

Propriété d'EDF, le «celibatorium» est un bâtiment inexploité depuis quelques années.
Surface de 1286.10 m²

Objectifs

- . Répondre au besoin en logement
- . Expérimenter le Bail Réel Solidaire
- . Requalifier les friches urbaines

Calendrier prévisionnel

Achat bâtiment en cours prévu courant 2023
Etude de faisabilité par un promoteur privé - Savoissienne habitat en date du 07.05.2021

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Séez

Moyens financiers

Promoteur privé avec convention
Pas d'enveloppe budgétaire prévisionnelle actuellement, attente de l'étude de faisabilité

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17 nov. 22

AXE 1. SE LOGER

Sect. 1/2

FICHE ACTION N°12

Impulser une dynamique autour de l'Habitat Participatif

INDICATEURS



Priorité
● ● ○

Etat d'avancement
● ● ○ ○ ○

Contexte

La commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs veut impulser une nouvelle dynamique sur son territoire qui a tous les atouts pour incarner une autre manière de vivre à la montagne. Elle est favorable à l'intervention d'une structure experte dans l'étude et la conduite de projets d'habitats participatifs. Familiarisée avec les processus de constitution et de développement de ce type de projets, la structure Unitoit a été sélectionnée pour réaliser cette mission d'accompagnement en tant qu'AMO. Unitoit est une structure savoyarde dont les missions principales sont la promotion et le développement de projets de vivre-ensemble durable en Pays de Savoie. Acteur local formé et reconnu par les réseaux d'experts nationaux et le tissu associatif-citoyens chambérien, Unitoit travaille avec ses partenaires à la démocratisation de l'habitat participatif dans l'objectif de faciliter l'émergence de projets sur territoire.

Objectifs

- . Sensibiliser et informer les habitants
- . Limiter la spéculation foncière et proposer un habitat abordable et permanent sur la commune
- . Maintenir les familles locales sur la commune et attirer des jeunes familles en favorisant la mixité au sein des projets
- . Explorer des montages favorisant la mixité d'usage et la mixité programmatique : habitats intergénérationnels, habitats inclusifs...etc
- . Produire des logements de qualité sur le plan environnemental
- . Contribuer à la mise en place d'un projet d'aménagement global en cohérence avec les objectifs de résilience, de sobriété et de frugalité fixés par la commune
- . Fédérer un groupe de porteurs de projet
- . Accompagner la structuration de ce groupe

Calendrier prévisionnel

- . Choix d'un AMO
- . Etude préalable et rédaction du projet cadre : formation des services, étude de faisabilité, présentation du projet cadre
- . Accompagnement opérationnel : organisation de COPIL, plan de communication, réunion publique, point d'information, ateliers thématiques, constitution d'un collectif

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

Commune de Séez / Unitoit / Groupement en charge de la révision générale du PLU

Moyens financiers

AMO : phase 1 = 6 120€ HT, phase 2 = 18 360€ HT

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

FICHE ACTION N°13

Elaborer et mettre en oeuvre un Plan Local de l'Habitat (PLH)

INDICATEURS



Priorité
● ● ●

Etat d'avancement
● ○ ○ ○ ○

Contexte

L'habitat est un sujet clé pour le territoire de Haute-Tarentaise. Les logements sont très chers et insuffisants en termes de quantité. Pour appréhender au mieux les besoins des citoyens et l'offre disponible à l'échelle de la communauté de communes, l'élaboration d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) est envisagée. L'inscription de cette volonté dans le Projet de Territoire de la CCCHT ne fait que renforcer et asseoir la volonté politique de structurer l'habitat.

L'OAP thématique «Habitat» du nouveau PLU de Bourg Saint Maurice - Les Arcs sera le premier intrant du PLH. Une contribution directe de la commune à la communauté de communes. Alimentation du PLH par le PLU.

Objectifs

- . Etablir un diagnostic habitat à l'échelle de l'intercommunalité
- . Fixer des orientations stratégiques
- . Proposer un plan d'actions

Calendrier prévisionnel

Contractualisation en externe pour un AMO (Cahier des charges, marché...)
Réalisation de la mission (diagnostic, plan d'action, périmètre)

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT)

Commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

ANAH

Moyens financiers

FICHE ACTION N°14

Développer un argumentaire pour la demande de changement de zone (passage de C à B1)

INDICATEURS



Contexte

Objectifs

. Créer de l'habitat touristique en vallée

Calendrier prévisionnel

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : CCHT

commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

Moyens financiers

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

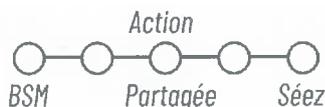
DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

FICHE ACTION N°14

Revoir l'UTN Belvédère

SE LOGER
Sect. 2

INDICATEURS



Contexte

Dans le but de repositionner l'UTN en fond de vallée en cohérence avec la volonté de diversification touristique et de la vallée.

Objectifs

- Créer de l'habitat touristique en vallée

Calendrier prévisionnel

- Modification de l'UTN inscrit dans le SCOT
- Approbation de la révision générale du PLU
- Inscription de l'UTN en fond de vallée

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Sééz

Association du Pays Tarentaise Vanoise (APTIV) / Groupement en charge de la révision générale du PLU

Moyens financiers

Cout de l'AMO : phase 1 = xxxx€, phase 2 = xxxx€

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

FICHE ACTION N°1

Proposer une réflexion sur la mobilité décarbonée via la création d'un ascenseur valléen

INDICATEURS



Priorité
● ● ●

Etat d'avancement
● ● ○ ○ ○

Contexte

La Commune Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT) porte un projet de liaison vallée/station intégrant un ascenseur valléen qui aura pour but de relier Bourg Saint Maurice -- Les Arcs à La Rosière en passant par Séze. Ce projet est l'occasion de mener une réflexion plus globale sur la mobilité en incluant notamment la thématique du lien vallée/station, des parkings relais, du pôle multimodal de Bourg Saint Maurice dans le but d'aller vers une mobilité décarbonée.

Pour la CCHT, la mobilité est un enjeu majeur du projet de territoire portée notamment par la volonté politique de réduire l'impact carbone. Selon Mountain Riders, organisme de labellisation Flocon Vert, « 57% des émissions de gaz à effet de serre d'une station de montagne sont liées au transport des vacanciers depuis leur lieu de résidence jusqu'à la station ».

Même si l'idée de cet ascenseur valléen n'est pas nouvelle (cf. §3.5. du SCOT), les objectifs sont désormais tournés vers la nécessité d'une transition écologique de la montagne et l'amélioration du cadre de vie que ce soit pour les habitants à l'année ou les touristes.

Ce projet d'ascenseur valléen porté par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise se projet nécessitera un lien direct avec les trois communes concernées. Les modalités de connexions devront s'adapter aux spécificités et contraintes de chaque commune et répondre aux besoins identifiés.

La CCHT est lauréate de l'AMI Avenir Montagne Mobilité. Un AMO sera choisi dans les mois à venir. Il menera une large étude pré-opérationnelle en vue du recrutement d'une équipe pluridisciplinaire de MOE.

Son implantation à Bourg Saint Maurice donnera l'opportunité de réflexion pour la structuration d'un réel pôle multimodal : point d'accès à toute la haute vallée de la Tarentaise et ses stations, à savoir La Rosière, Les Arcs, Tignes et Val d'Isère. Il s'agit de donner une cohérence et une complémentarité à toutes les infrastructures présentes : gare TGV de Bourg-Saint-Maurice qui relie la Haute-Tarentaise aux capitales européennes de Paris, Bruxelles, Amsterdam et Londres, gare routière, service de taxi et VTC, funiculaire BSM-Les Arcs ; et à venir : parking relais, plateforme de covoiturage à l'année (en lien direct avec Mov'ici) ... etc

Liaison France/Italie

Objectifs

- . Réfléchir de manière globale sur les mobilités décarbonées en montagne
- . Connecter le fond de vallée aux stations
- . Inciter les visiteurs à venir en train ou de stationner leurs véhicules en fond de vallée
- . Organiser le stationnement des bus de tour operateur en fond de vallée
- . Améliorer l'accessibilité de la liaison gare – funiculaire

Calendrier prévisionnel

- . Réponse à l'AMI Avenir Montagne Mobilité
- . Recrutement d'un AMO ayant pour mission l'accompagnement à l'élaboration de la stratégie globale et à l'animation de la démarche, la réalisation des études préalables et propositions de scénarios, la réalisation des études de définition et de programmation des équipements, la faisabilité juridico-financière, l'assistance à l'adaptation des documents d'urbanisme ainsi que l'accompagnement à la réalisation des études opérationnelles.
- . Recrutement d'une MOE pour la réalisation des études opérationnelles
- . Réalisation du projet
- . Suivi et évaluation

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT)

Commune de Bourg Saint Maurice - les Arcs / Commune de Montvalezan - La Rosière / Commune de Séez / Région Auvergne - Rhône Alpes / Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) / Agence Alpine des Territoire (AGATE) / Prestataires privés dont AMO et MOE

Moyens financiers

Subvention de l'AMI = 200 000€ soit 50% de l'étude

FICHE ACTION N°2 Etendre le parcours de la Ronde

INDICATEURS



Priorité
● ● ●

Etat d'avancement
● ○ ○ ○ ○

Contexte

L'existence du pôle d'attractivité Bourg Saint Maurice / Sééz passe avant tout par la mobilité. Développer un transport en commun partagé est une priorité politique et le point de départ de la coopération territoriale nécessaire à l'identification de ce pôle. A Bourg Saint Maurice, le service de la Ronde est opéré par Transdev' et mis à disposition des usagers gratuitement. Il y a x véhicules en services pour effectuer 2 circuits et x rotations/jours. A sééz, un service de navette saisonnier est mis en place l'hiver et l'été. La navette relie notamment le centre-bourg aux érudets. En quelques chiffres, la Ronde à Bourg Saint Maurice, c'est deux rotations en simultané, environ 160km/jour et 4 000 utilisateurs/semaine.

Objectifs

- . Proposer un service partagé et commun aux deux communes
- . Passer d'un navette diesel à service propre (électrique ou hydrogène)
- . Augmenter la fréquence des passages et revoir le tracé général
- . Proposer une alternative efficace à la voiture en général et à l'autosolisme
- . Conserver la gratuité du service
- . Proposer un abri pour les arrêts structurants + signalétique (temps restant)

Calendrier prévisionnel

- . Réunion des services techniques des deux communes et de la CCHT
- . Conventonnement avec la Région
- . Ouverture d'un marché et choix d'un prestataires
- . Mise en service : septembre 2023

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs + commune de Sééz

Prestataire extérieur sous contrat (actuellement Transdev')

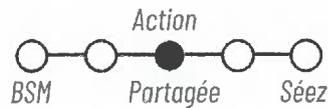
Commission Mobilité de la CCHT + chargé de mission accessibilité CCHT/ Région Auvergne - Rhône Alpes / groupe de travail Mobilité

FICHE ACTION N°3

Améliorer la circulation cyclable

BOUGER
Sect. 1

INDICATEURS



Priorité
● ● ●

Etat d'avancement
○ ○ ○ ○ ○

Contexte

L'usage du vélo pour les déplacements quotidiens est en augmentation à Bourg Saint Maurice. Les pistes cyclables doivent permettre aux cyclistes des itinéraires sécurisés et pertinents en terme de rapport distance/temps. La pratique du vélo au quotidien, outre son avantage environnemental, s'accompagne d'une recherche de facilité et de rapidité par rapport à l'utilisation de la voiture. La qualité de l'aménagement urbain est donc directement liée aux nombres d'utilisateurs.

Une réflexion sur le rééquilibrage des usages dans l'espace public est déjà en cours dans la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs et plus particulièrement dans le chef-lieu. Cette action n°3 s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre du Schéma Directeur des Mobilités du chef-lieu de Bourg Saint Maurice.

deux entités urbaines avec une nécessité de connexion et de continuité aménagement à faire en complémentarité de la navette

Objectifs

- . Rééquilibrage des usages et apaisement de la circulation
- . Favoriser le vélo comme transport quotidien
- . Améliorer la sécurité des cyclistes et particulièrement des enfants
- . Proposer des parcours favorisant l'usage du vélo à celui de la voiture (sens de circulation, voie dédiée, ...etc)
- . Favoriser la traversée de bourg

Calendrier prévisionnel

- . Réflexion du groupe de travail Mobilité sur la base du Schéma Directeur des Mobilités
- . Arbitrage et chiffrage
- . Travaux sur la voirie

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

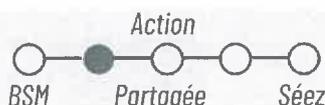
Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs + CCHT

Cerema

FICHE ACTION N°4

Faciliter l'accessibilité piéton et la marchabilité du centre-bourg

INDICATEURS



Contexte

La marchabilité du centre-bourg est une composante essentielle de l'attractivité. Elle est définie comme « la capacité d'un milieu de vie à offrir des opportunités accessibles à pied » (Raulin et al., 2016; Vale et al., 2015) et elle permet d' « évaluer le degré de sécurité, d'esthétisme et d'intérêt que possède un itinéraire piéton ». Ce concept permet d'aborder plusieurs thèmes transversaux comme la santé en favorisant la marche quotidienne, l'économie via l'attractivité commerciale et immobilière, l'écologie (zéro émission), la sécurité (prévention des conflits d'usages), l'accessibilité des plus vulnérables et également l'intermodalité.

A Bourg Saint Maurice, les mobilités actives et en particulier la place du piéton sont au cœur de toutes les réflexions sur l'aménagement urbain et le développement territorial.

Ce projet (comme l'action n°3 de l'axe 2) s'inscrit pleinement dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur des Mobilités.

Objectifs

- . Rééquilibrage des usages et apaisement de la circulation
- . Favoriser le vélo comme transport quotidien
- . Améliorer la sécurité des piétons en général et porter une attention particulière à l'accessibilité pour les personnes âgées, les poussettes, les personnes à mobilité réduite.

Calendrier prévisionnel

- . élaboration du Schéma Directeur des Mobilités : août 2022
- . Réflexion du groupe de travail Mobilité : fin 2022
- . Arbitrage et chiffrage : mars 2023
- . Travaux sur la voirie : phasage par secteurs 2023-2026
- . Suivi et évaluation

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs + CCHT
CEREMA / DDT 73

Moyens financiers

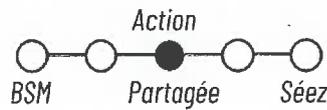
.52 Convention / Opération de revitalisation du Territoire

FICHE ACTION N°5

Valoriser les sentiers existants (connexion BSM-Séez)

BOUGER
Sect. 1 & 2

INDICATEURS



Priorité
● ○ ○

Etat d'avancement
○ ○ ○ ○ ○

Contexte

La liaison pédestre entre les deux centres bourg Séez et Bourg Saint-Maurice est un élément essentiel de mobilité.

Les deux communes ont à cœur de valoriser les mobilités douces sur les liaisons entre les 2 communes, notamment au travers des sentiers existants.

Sentier EDF

- + intérêt touristique (borne armoriée, patrimoine industriel, lecture de paysage, vue sur le chatelard, patrimoine militaire)
- + alternative voie verte
- + ouverture à l'exploration de tout le versant ubac

Objectifs

- . Permettre une meilleur connexion douce entre les deux bourgs
- . Eviter les grands axes routiers
- . Favoriser les déplacements quotidiens
- . Valoriser l'intérêt touristique
- . Identifier une véritable liaison piétonne fonctionnelle
- . Communiquer et présenter l'itinéraire (Office de Tourisme et mairies)

Calendrier prévisionnel

- . Identification du trajet
- . Création du plan de communication et du support : printemps 2023

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

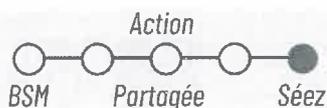
Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs + commune de Séez
AB Tourisme

Moyens financiers

FICHE ACTION N°6

Sécuriser la traversée du centre-bourg

INDICATEURS



Priorité

Etat d'avancement

Contexte

Route d'accès aux différentes stations : Sainte-Foy, La Rosière, Tignes et Val d'Isère

Beaucoup de circulation et notamment des poids lourds

Dangerosité de la traversée

Objectifs

- . Apaiser le trafic routier
- . Améliorer la sécurité des piétons en général et porter une attention particulière à l'accessibilité pour les personnes âgées, les poussettes, les personnes à mobilité réduite
- . Améliorer le cadre de vie des habitants et l'attractivité commerciale

Calendrier prévisionnel

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Séze

DDT 73

Moyens financiers

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17 nov. 22

FICHE ACTION N°7

Améliorer l'attractivité et la lisibilité des parkings publics

BOUGER

Sect. 1 & 2

INDICATEURS



Contexte

Dans la continuité de la réflexion globale sur la signalétique, la mise en valeur des poches de stationnement en centre bourg était nécessaire. L'actuel Parking du Centre est sous-utilisé bien que très proche de l'hypercentre. Un problème de lisibilité pour l'utilisateur a été identifié. Renommer les différentes poches de stationnements permet de mettre en avant la proximité de l'équipement avec le centre. L'idée est de se référer à la dénomination classique utilisée en milieu urbain, à savoir P1, P2, P3...etc

Objectifs

- . Rendre les parkings payants plus attractifs
- . Favoriser le parcours piéton en centre-ville
- . Désengorger les linéaires de stationnements de l'hypercentre
- . Limiter les voiture-tampons en centre-ville

Calendrier prévisionnel

- . Définition de la stratégie et choix des nouveaux noms
- . Changement des panneaux concernés
- . Mise à jour des documents par le gestionnaires SAGS
- . Définition d'une nouvelle politique tarifaire

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

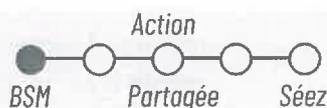
Commission Economie et Tourisme / gestionnaire des parkings (SAGS) / Groupement en charge de la révision générale du PLU

Moyens financiers

FICHE ACTION N°8

Restructurer le parvis de la gare et créer un pôle d'échange multimodal (PEM)

INDICATEURS



Priorité
● ● ●

Etat d'avancement
● ○ ○ ○ ○

Contexte

Le projet est à l'initiative de SNCF - gare & connexion qui a associé la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs, la région Auvergne Rhône-Alpes, le département de la Savoie et la Communauté de Communes Haute Tarentaise. La volonté de retravailler le parvis s'intègre dans une réflexion plus globale de structuration d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM). A long termes, le PEM pourrait accueillir le départ de l'ascenseur valléen (Bourg Saint Maurice - Séesz - La Rosière).

Le PEM prend en compte la restructuration de l'espace visiteur de la gare SNCF ainsi que les espaces extérieurs associés tels que le parvis et le parking actuel, la restructuration de la gare routière, la réservation d'un emplacement pour le départ de la liaison câblée, la section de la route départementale en face de la gare, l'aire réservée aux taxis, les connexions avec le centre-bourg, les marais et le funiculaire.

Les réflexions sur la programmation et l'aménagement seront enrichies par le travail des étudiants de l'Atelier Hors les Murs (fiche action n°11 de l'axe 4) et par le travail d'un groupe d'étudiants de master 2 Géographie et Aménagement en Montagne de l'Université Savoie Mont-Blanc avec laquelle la commune a une convention pour la réalisation d'une étude sur le quartier de la gare (de septembre 2022 à février 2023).

Objectifs

- . Doter la commune d'un pôle multimodal pour affirmer la polarité et le rôle de centralité
- . Apporter une réflexion globale sur le quartier de la Gare
- . Améliorer la connexion de l'axe hyper-centre, gare, marais
- . Réfléchir à l'interconnexion des moyen de transport
- . Faciliter le parcours client
- . Faciliter l'accès aux mobilités douces

Calendrier prévisionnel

- . Suppression des algécos et création d'une marquise pour les besoin de l'Eurostar : novembre 2023
- . Conventionnement SNCF, AURA, commune : sept. 2022-mars 2023
- . Etude de programmation et études préalables : 2023
- . MOE : 2024
- . Réalisation : 2024-2025

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs + CCHT

SNCF - gare & connexion / Région AURA / Département de la Savoie / Groupement en charge de la révision générale du PLU

Moyens financiers

NC

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

AXE 3. DYNAMISER

Sect. 1/2

FICHE ACTION N°1

Connecter les deux bourgs PVD

INDICATEURS



Priorité
● ● ○

Etat d'avancement
● ○ ○ ○ ○

Contexte

. Connecter physiquement mais aussi mentalement les deux bourgs dans le but de révéler le pôle d'attractivité

Objectifs

Calendrier prévisionnel

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs + commune de Sééz

Moyens financiers

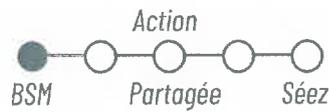
DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

A enrichir
suite à
l'atelier
hors les
murs

FICHE ACTION N°2

Créer une boutique éphémère «tremplin»

INDICATEURS



Contexte

Objectifs

Calendrier prévisionnel

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

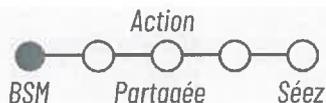
Moyens financiers

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

FICHE ACTION N°3

Tracer une signalétique au sol complémentaire aux systèmes d'informations classiques

INDICATEURS



Contexte

A Bourg Saint Maurice, le constat d'un défaut de signalétique a été fait. Les panneaux « bimâts » sont trop nombreux et pas totalement à jour ce qui crée une confusion pour les usagers.

Des propositions culturelles nouvelles ont été installées dans l'espace public et ne bénéficient pas d'une signalétique spécifique, à savoir plusieurs fresques de street art et une exposition photographique.

Le projet doit se déployer autour de trois thèmes à valoriser : la culture, les commerces/restaurants et l'outdoor. Une signalétique complémentaire aux systèmes d'informations existants sera mise en place pour répondre aux différents objectifs. Cette signalétique a été conçue par un groupe de travail composé d'élus et de techniciens de différents domaines : pôle développement du territoire, culture, communication, voirie. Le choix s'est porté sur une signalétique au sol fonctionnant avec des pictogrammes et des temps de marche jusqu'aux différents lieux.

Bourg Saint Maurice a déployé le dispositif pour le tester durant la période estivale 2022. Il fera l'objet d'un suivi et d'une analyse dans le but d'être amélioré et éventuellement d'être déployé sur d'autres secteurs.

Objectifs

- . Favoriser le parcours piéton dans le centre-bourg pour les habitants à l'année et les touristes
- . Développer l'attractivité et l'animation
- . Valoriser les atouts existants (proximité des stationnements, écosystème commerçant, initiatives culturelles...)

Calendrier prévisionnel

- . Création d'un groupe de travail : décembre 2021/janvier 2022
- . Définition des besoins : janvier/février 2022
- . Création du projet : février/juin 2022
- . Contractualisation avec une entreprise : mai 2022
- . Traçage : juillet 2022
- . Communication et information via l'Office de Tourisme, les réseaux, le bulletin municipal... : printemps/été 2022
- . Suivi et évaluation : automne 2022
- . Suite du projet : amélioration, nouveau déploiement : 2023

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs
Prestataire privé / Office de Tourisme

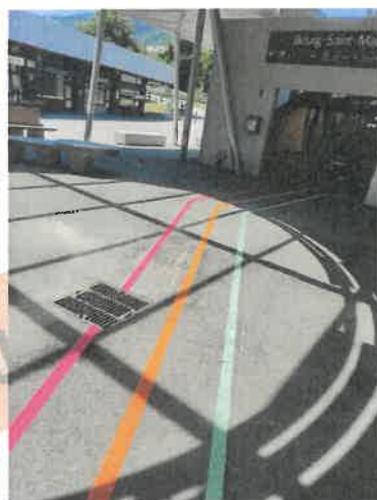
Moyens financiers

Réalisation juillet 2022 : 22 000 € TTC

Réalisation en juillet 2022 (à Bourg Saint Maurice)



Départ des lignes depuis le Funiculaire



Pictogrammes ponctuels



Pictogrammes ponctuels sur les dalles en pierre de l'hypercentre



Lignes devant la Poste



Départ des lignes depuis la Gare

AXE 3. DYNAMISER

Sect. 1

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

ID : 073-247300254-20221130-2022_98-DE

Berger
Levrault

FICHE ACTION N°4

Homogénéiser la signalétique entre les deux communes PVD

INDICATEURS



Priorité



Etat d'avancement



Contexte

volonté d'avoir des panneaux commun
meme design
homogénéisation des deux bourgs
économie

Objectifs

- . panneau d'entrée de ville
- . bi-mât
- . fléchage équipements majeurs + funi

Calendrier prévisionnel

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs + commune de Sééz

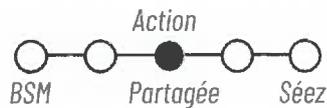
Moyens financiers

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

FICHE ACTION N°5

Désartificialiser/désimpermeabiliser le centre-bourg

INDICATEURS


 Priorité

 Etat d'avancement

Contexte

L'artificialisation des sols est aujourd'hui une préoccupation des pouvoirs publics, aussi bien à l'échelon national que local. La renaturation et la désimpermeabilisation des sols urbains ont de nombreux avantages : outre l'amélioration du cadre de vie, elles permettent de favoriser le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement, favorisent la biodiversité et contribuent à réduire le phénomène d'îlots de chaleur.

Objectifs

- . Lutter contre les îlots de chaleur
- . Créer des points d'infiltration et soulager le réseau EP
- . Réintroduire du végétal et recréer un maillage type trame verte dans le bourg
- . Améliorer le cadre de vie de l'hypercentre et favoriser la fréquentation piétonne

Calendrier prévisionnel

- . Identification des espaces à désartificialiser (Espace public, cour de l'école du Centre, parking du centre, place de la Mairie ...)
- . Définition des projets
- . Réalisation en régie (dépose du revêtement et plantation)

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

Moyens financiers

AXE 3. DYNAMISER

Sect. 1

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

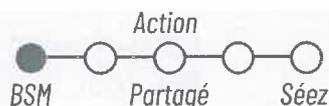
ID : 073-247300254-20221130-2022_98-DE

Berger
Levrault

FICHE ACTION N°6

Créer un équipement public/privé à programmation mixte (type tiers-lieu)

INDICATEURS



Priorité



Etat d'avancement



Contexte

Objectifs

Calendrier prévisionnel

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs
CCHT / APTV

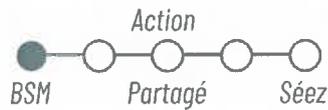
Moyens financiers

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

FICHE ACTION N°7

Créer une pépinière d'entreprise

INDICATEURS



Contexte

Lieu ressource

Facilitateur d'implantation

Objectifs

. Favoriser l'entreprenariat, la mise en réseau et le développement de filières d'avenir pour la montagne

Calendrier prévisionnel

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

Moyens financiers

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

FICHE ACTION N°8

Lutter contre la vacance commerciale et déployer une stratégie foncière cohérente

INDICATEURS



Priorité
● ● ●

Etat d'avancement
● ○ ○ ○ ○

Contexte

Actuellement, une initiative de création de foncière de redynamisation commerciale est portée par l'EPFL de Savoie. Cette volonté vient d'un double constat, d'abord d'un besoin au niveau des territoires d'avoir un outil de lutte contre la vacance commerciale avérée dans les centres-villes, d'autre part d'une limite dans l'action de l'EPFL Savoie. Régulièrement sollicité par les communes, l'EPFL n'ayant pas vocation à assurer en direct l'ensemble des actions menées par une foncière de redynamisation, les besoins exprimés par les collectivités motivent la création d'une foncière de revitalisation sur le périmètre de l'EPFL avec les collectivités ciblées. Les communes invitées à participer sont principalement des communes Petites Villes de Demain. Depuis des années, l'OPAC acquiert des locaux d'activités, aujourd'hui il en détient près de 150. La foncière et l'OPAC seront donc complémentaires dans le cas où il y a nécessité d'acquérir des logements en étages et des commerces en RDC. L'achat des locaux commerciaux par la foncière permettrait de remettre des locaux inoccupés depuis longtemps dans le circuit de la location. Des baux de courte durée avec des loyers bas permettent la relance d'une activité commerciale jusqu'à permis.

Objectifs

- . S'intégrer dans une stratégie globale de redynamisation commerciale
- . Favoriser le commerce de proximité
- . Lutter contre la vacance commerciale localisée de la rue piétonne et l'hypercentre

Calendrier prévisionnel

Enoncer les besoins de la commune pour la création de la foncière : sept-oct. 2022

Identifier les locaux vacants à faire acheter par la foncière : début 2023

Portage par la foncière : 2023

Rédaction et gestion des baux de courte durée : 2024

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : CCHT

EPFL de Savoie, foncière de redynamisation commerciale, OPAC de la Savoie, Commune de Bourg Saint Maurice

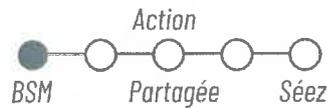
FICHE ACTION N°9

Valoriser le Parc des Marais

AXES
DYNAMISER

Sect. 1

INDICATEURS



Contexte

Le Parc des Marais s'étale sur deux communes, Sééz et Bourg-Saint-Maurice. Il a été partiellement aménagé dans les années 60 dans le cadre de la construction des ouvrages hydroélectriques du barrage de Tignes. Il est constitué :

- . D'un bassin de compensation aménagé sur l'Isère et régulé par un barrage situé en aval ;
- . D'un espace naturel boisé constitué pour partie d'une peupleraie plantée pour assécher les terrains lors de la construction des ouvrages.

A ce titre, EDF, exploitant de l'ouvrage hydroélectrique du barrage de Tignes, est exploitant du domaine concédé. EDF est également propriétaire d'une partie du site. Par convention avec EDF, les terrains sont mis à disposition de la Commune pour y aménager et développer des activités touristiques et sportives en contrepartie de l'entretien de la zone. Le reste du site est propriété des communes. Le site revêt plusieurs fonctions, attirant ainsi un public diversifié à la fois lieu de promenade, lieu d'activités sportives et de loisirs, étape touristique à travers le camping mais aussi espace de pâturage sous conventions précaires avec plusieurs agriculteurs et site de pêche.

L'établissement public créé par la commune pour gérer la compétence tourisme (promotion, communication, accueil, animation, évènements) conduit sur le site un projet dénommé Hero Elements. Il s'agit de déployer sur le chef-lieu, sous une forme adaptée aux spécificités de ce site de fond de vallée, le concept Hero déjà développé sur les Arcs, qui propose de nombreuses activités de loisirs encadrées ou en libre accès, gratuites ou payantes, à vocation essentiellement touristique.

Un AMO aura pour vocation d'accompagner la commune dans le projet de valorisation de cet espace si cher aux habitants.

Objectifs

- . Diversifier l'offre touristique en favorisant les activités à l'année et en vallée
- . Favoriser la découverte des particularités historiques et naturelles du site
- . Revoir les aménagements et équipements (signalétique, tables de pique-nique, aire de jeux, skate park, ...)
- . Améliorer le confort et la qualité de la promenade
- . Améliorer les connexions mobilités douces avec le centre-bourg

Calendrier prévisionnel

- . Choix d'un AMO : hiver 2021

- . Diagnostic et étude de faisabilité : 2022
- . Concertation : 2022
- . Mise en oeuvre de la proposition : 2023

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs
AMO Elan / Atelier Hors les Murs

Moyens financiers

Cout de l'AMO : phase 1 = xxxx€, phase 2 = xxxx€

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

FICHE ACTION N°1

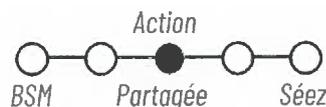
Renforcer la programmation et la communication autour des lieux culturels existants

SE CULTIVER

Sect. 1/2

CCHT

INDICATEURS



Contexte

La Commune de Bourg Saint Maurice-Les Arcs s'engage dans une politique culturelle volontariste en adoptant un Plan Culture 2022-2026. Cette nouvelle ambition pour le territoire participe à l'attractivité à l'année et à la promotion d'un tourisme 4 saisons. Les équipements culturels du territoire permettent à la commune de concevoir « 1 200m de dénivelé artistique » à travers plusieurs lieux : espace Savoy (chef-lieu), divers espaces publics, La Coupole (Arc 1600), espace Taillefer (Arc 1800), salle polyvalente (Arc 2000), Fort de Vulmix, vallée des Chapieux. L'ouverture d'une Friche artistique et solidaire dans le quartier des Alpains au printemps 2023, en pré-figuration d'un futur tiers-lieu viendra compléter l'offre existante. La commune s'engage progressivement dans la construction d'une programmation artistique particulièrement active et ambitieuse (notamment de spectacle vivant, arts de la rue / arts du cirque), augmentée d'actions de médiation et d'accompagnement, qui à terme pourra prendre la forme de saisons culturelles. Ces types d'actions participent à une logique de communication partagée, d'ouverture à d'autres acteurs et à une logique de co-construction active de la programmation afin de créer et produire des contenus en lien avec les enjeux globaux de la commune.

Objectifs

- . Faire reconnaître le Plan Culture par les partenaires institutionnels pour des demandes de subventions et de soutiens, à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens
- . Donner des moyens aux artistes pour la création et la diffusion à travers la rénovation des équipements existants (Espace Savoy, 3 salles des Arcs, fort de Vulmix), la mise à disposition d'ateliers d'artistes
- . Développer et adapter les outils de communication en fonction des offres culturelles
- . Mettre en relations l'offre des pratiques outdoor, sportives et événements culturels pour une mise en avant de l'image du territoire, à travers de nouvelles dynamiques.

Calendrier prévisionnel

Mise en œuvre des divers événements depuis septembre 2021 jusqu'à la fin de la mandature actuelle.

Conditions de réalisation

1. Collaboration renforcée entre la CCHT et les communes

Acteurs associés

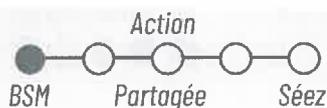
Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

CCHT / commune de Séez / DRAC Auvergne-Rhône-Alpes / Département de la Savoie / APTV

FICHE ACTION N°2

Poursuivre la formalisation d'un territoire d'Education Artistique et Culturelle (EAC)

INDICATEURS



Contexte

Jusqu'à présent, sur le territoire de la Haute-Tarentaise, les actions d'Education Artistique et Culturelle (EAC) et de programmation artistique étaient juxtaposées les unes aux autres, sans avoir été mises en lien en tant que réalisation d'objectifs à l'échelle intercommunale. L'enjeu principal est de systématiser l'Education Artistique et Culturelle sur le territoire, tout au long de la scolarité de l'élève.

Les principes généraux de l'Education Artistique et Culturelle sont de permettre à tous les élèves de se constituer une culture riche et cohérente pendant leur cursus scolaire et de développer/renforcer leur pratique artistique. Parce que la culture participe à la construction de la personnalité, de l'esprit critique et de la sociabilité de la personne, il semble important que les actions culturelles prennent une place importante dans l'environnement éducatif. Par ailleurs, le sentiment d'appartenance à un territoire, à travers la participation à la vie culturelle de ce territoire, est particulièrement important à développer auprès du jeune public.

Objectifs

- . Affirmer des priorités politiques en matière d'Education Artistique et Culturelle (EAC) avec la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise pour construire et proposer des parcours culturels aux diverses structures d'accueil du territoire
- . Affirmer une responsabilité pour contribuer à ouvrir l'horizon de pensée, de mobilité, de vie des habitants ;
- . Stimuler les relations entre les établissements scolaires

Calendrier prévisionnel

Diagnostic et rédaction du Plan Culture 2022-2026 : 2022

Projets EAC construits localement à l'échelle de la Communauté de Communes pour une structuration future plus large : 2022

Créations de nouveaux projets EAC avec les divers établissements scolaires : 2023

Formalisation des actions à travers la signature de conventions : 2024

Mise en oeuvre du projet EAC : à partir de la signature des conventions

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs + CCHT

Commune de Séez / DRAC Auvergne-Rhône-Alpes / Département de la Savoie / Communauté de Communes de Haute-Tarentaise / Education nationale-Rectorat-DAAC / Campus Connecté / Etablissements scolaires / Structures d'accueil, CCAS / Artistes / Médiateurs culturels

Moyens financiers

Budget dédié à la formalisation de la politique culturelle du territoire à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, avec les divers acteurs institutionnels

Recrutement d'un chargé de médiation, d'action culturelle et de relations avec les publics au sein de la CCHT

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

FICHE ACTION N°3

Favoriser l'infiltration artistique dans l'espace public

INDICATEURS



Contexte

Afin d'œuvrer pour l'esthétique du centre-bourg des 2 communes, le développement d'un projet d'art dans l'espace public est envisagé. A ce jour Bourg Saint Maurice - Les Arcs a déployé deux dispositifs majeurs : un parcours d'exposition photographique, composé de panneaux permanents dans l'hypercentre ; des fresques de street art sur des façades de bâtiments ainsi qu'un mur d'expression libre situé Place Saint Jean. Au sein de la commune, ces deux dispositifs sont des actes importants de médiation. Les actions de diffusion d'œuvres artistiques vont ainsi à la rencontre des habitants dans une logique de démocratisation culturelle. Amener des œuvres artistiques dans la rue, nourries de textes, est un geste à la fois politique et généreux. Politique car il contribue à construire la culture artistique et culturelle de chaque citoyen. Et généreux, car il affirme aux publics cette belle idée que la diffusion de productions artistiques de qualité n'est pas réservée à une élite fréquentant galeries et musées, mais bien un outil de questionnement du monde pour tous. Toutefois, la photographie ou les œuvres de street art restent mal comprises au sein des espaces publics. Les frontières entre affichages publics, publicités, enseignes et œuvres artistiques sont ténues. Outre son apport culturel, ce type de parcours est aussi un moyen de faire vivre le centre-ville et ses commerces en générant un parcours piéton et en augmentant la fréquentation de ces espaces. Cette logique d'infiltration artistique dans l'espace public, pour être plus cohérente, devra également être déployé dans le centre-bourg de Sééz.

Objectifs

- . Augmenter la fréquentation des centres-bourgs et l'attractivité
- . Ouvrir ces espaces de diffusion à d'autres acteurs culturels du territoire
- . Etre un relais des actions de concertation citoyenne et des initiatives locales

Calendrier prévisionnel

Déploiement à Bourg Saint Maurice : depuis juin 2021

Extension des parcours : 2023/2024

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

Commune de Sééz / Copropriétés et propriétaires des supports (vitrine, mur...)

FICHE ACTION N°4

Construire des résidences artistiques de territoire

SE CULTIVER
Sect. 1/2

INDICATEURS



Contexte

Convaincue de l'importance du développement d'actions intégrant pleinement les enjeux culturels, artistiques, pédagogiques et environnementaux au sein des territoires, la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs souhaite s'engager plus en avant dans la création de programmes de résidences artistiques de territoire. Au moment de la construction d'une politique culturelle de territoire, portée conjointement par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et la commune de Bourg-Saint-Maurice / Les Arcs, les projets de résidences devront être autant d'occasions de favoriser des zones de convergences, d'échanges et d'expressions afin de porter un dynamisme culturel et une reconnaissance des acteurs locaux.

Les résidences sont dédiées à la médiation / création et à la co-création. Les projets doivent proposer des approches innovantes et une attention particulière à l'intégration du public dans le projet artistique. Les publics scolaires devront, dans la mesure du possible, être partie prenante des projets d'action culturelle comme soutien aux dispositifs éducatifs et/ou en prolongement d'actions d'éducation artistique et culturelle. Les projets de résidence sont ouverts à tout artiste, compagnie ou collectif d'artistes du spectacle vivant développant une approche pluridisciplinaire, notamment dans les arts de la rue et les arts du cirque. Les temps de résidence peuvent varier de 4 à 12 semaines d'intervention sur le territoire.

Objectifs

- . Accompagner le développement et la structuration de la dynamique culturelle du territoire par un travail de création artistique auprès de tous les acteurs (artistes, associations locales, publics scolaires)
- . Présenter une création originale et collective à l'issue de la période de résidence (sous la forme d'un chantier de création / sortie de résidence...etc)

Calendrier prévisionnel

- . Lancement de la première résidence de territoire avec le Collectif des Compagnies de Savoie (Co. Co.S), autour du projet du 8e Bataillon des Créateurs Alpins (8e BCA) : 21/09 au 19/11/2022
- . Déploiement de résidences courtes avec principalement la mise à disposition d'espaces de répétition et des projets de médiation auprès des élèves des établissements primaires : 2023

Suite à de premières expérimentations, il paraît important de concentrer les temps d'accueil sur la

période avril/début juillet pour permettre une mobilisation plus forte des habitants et des actions de restitution dans l'espace public avec des conditions climatiques plus favorables que la période de l'automne :

- . Diffusion appel à candidatures : printemps 2023
- . Sélection de la compagnie : été 2023
- . Repérages techniques et rédaction de la convention d'accueil : automne 2023
- . Mise en œuvre de la résidence : printemps 2024

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes / Département de la Savoie / Communauté de Communes de Haute-Tarentaise / tissu associatif local

Moyens financiers

Mise à disposition : salle de travail, espaces de répétition, connexion internet, mise en relation des réseaux locaux

Prise en charge à 100% du transport par les communes

Prise en charge à 100% du logement par les communes

Prise en charge à 100% d'une dotation forfaitaire et d'éléments de production artistique par les communes et les partenaires institutionnels lors des restitutions publiques et/ou des projets de médiation envers les publics

Edition d'un journal de résidence

Création de contenus photo et vidéo pour une documentation complète des actions

FICHE ACTION N°5

Valoriser le patrimoine Baroque

INDICATEURS



Contexte

Requalifier et promouvoir l'Espace Baroque . Proposer une nouvelle approche du Baroque

- . S'appuyer sur une scénographie ludique et pédagogique
- . Faciliter l'accès à la culture
- . Créer une centralité, un point de départ pour la découverte du patrimoine Baroque de la vallée
- . Monter en puissance et exploiter cet outil au maximum

La commune de Séez située au cœur des plus grandes skiabes du monde, souhaite valoriser un atout unique sur le territoire le patrimoine baroque notamment.

En effet, ce projet permet de proposer une alternative au tourisme sportif de la vallée et ainsi que répondre à une demande en matière de culture et patrimoine.

La commune de Séez possède une richesse patrimoniale unique : 1 Eglise dotée d'un trésor et d'objets inscrits à l'inventaire des monuments historiques, 11 chapelles dans chacun des hameaux de la Commune dont l'une qui se situe en aval du Col du Petit Saint-Bernard sur la Voie Romaine, des oratoires, croix et statues réparties sur l'ensemble du territoire de la commune du Col du Petit Saint-Bernard au centre bourg.

Un pré-inventaire du patrimoine mobilier et immobilier de la commune est actuellement en cours afin de déterminer les opérations de restauration à mener afin d'établir un plan pluriannuel d'intervention et de financement.

La commune de Séez est également propriétaire du Musée Saint-Eloi, lequel accueille l'espace baroque Tarentaise conçu en 2000 et qui permet aux visiteurs d'avoir tous les éléments afin de mieux comprendre l'art baroque et ses spécificités territoriales. Une étude de requalification de l'espace baroque est actuellement en cours afin de proposer une scénographie plus actuelle et adaptée aux publics familles et scolaires.

Objectifs

- . Être accompagné par un architecte des bâtiments de France pour finaliser l'inventaire des chapelles et patrimoine baroque sur la commune et ainsi établir un planning d'intervention et de financement en fonction des mesures de conservation à mettre en place.
- . Entreprendre des travaux de restauration sur les chapelles et l'Eglise afin d'en assurer la sécurité et éventuellement de proposer des visites guidées de ces édifices

Entreprendre des travaux de requalification de l'espace baroque afin d'en faire une véritable porte d'entrée du baroque en Tarentaise.

Calendrier prévisionnel

Réaliser un inventaire du patrimoine mobilier et immobilier : 2022

Requalification de l'Espace Baroque :

Inauguration de l'Espace Baroque :

Plan de communication :

Programmation :

Finalisation de l'inventaire baroque et mise en œuvre d'un planning d'intervention et de financement : 2023

Travaux de requalification de l'espace baroque et inauguration : 2023

Début des travaux sur les bâtiments avec un caractère d'urgence et sécurité : 2024

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : CCHT

Commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs / Commune de Séez / Conservation Départementale / DRAC

Moyens financiers

10 000 € HT pour accompagnement d'un architecte des bâtiments de France pour finalisation de l'inventaire + enveloppe à déterminer ultérieurement pour les travaux. Subventions Conservation Départementale + DRAC

Espace baroque : 19 300 € HT pour l'étude de requalification de l'espace baroque (financement Mairie de Séez + Subvention départementale de 11 000 €)

Projet scénographique : 161 510 € HT (financement Mairie de Séez + nécessité d'avoir des subventions départementales + régionales)

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

FICHE ACTION N°6

Installer et promouvoir le Campus Connecté

INDICATEURS



Contexte

Les Campus Alpin fait partie des 89 campus connectés qui ont ouvert en France. Ce dispositif permet de rapprocher la formation supérieure des territoires éloignés des centres universitaires. Au sein des campus connectés, les étudiants peuvent suivre toutes les formations du supérieur (ou de l'accès au supérieur) qui existent en distanciel : DAEU, BTS, Licence, DU, Master, MOOC, certification.

Les étudiants inscrits au Campus Alpin bénéficient d'un lieu support connecté à la fibre, d'écrans pour brancher leur propre ordinateur et ont accès à une imprimante. S'ils ne possèdent pas de matériel informatique, la commune prête un ordinateur portable. En parallèle, un tuteur est présent au quotidien pour accompagner les étudiants d'un point de vue administratif, méthodologique, organisationnel et motivationnel à travers des rendez-vous individuels et des ateliers collectifs. 17 étudiants sont inscrits à la date du 13 septembre 2022, chiffre qui témoigne de l'intérêt du dispositif pour le territoire.

Objectifs

- . Favoriser l'accès à l'éducation supérieure dans le territoire de Tarentaise
- . Créer une dynamique pédagogique autour de ce nouvel équipement
- . Monter en puissance pendant les cinq premières années puis stabilisation des effectifs

Calendrier prévisionnel

Appel à projet : mai 2021

Recrutement d'un coordinateur : avril 2022 et travaux de réhabilitation du bâtiment : été 2022

Ouverture : septembre 2022

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice + CCHT

Communauté de communes des Versants d'Aime / université Savoie Mont Blanc / académie de Grenoble / acteurs de la jeunesse et de la formation : CIO, Mission Locale, Pôle Emploi, les lycées de Tarentaise et de Maurienne / acteurs du ski : Ski club des Arcs, Freeski Academy, ESF Arc 1600, ESF la Rosière / acteurs économiques : ADS, Pierre et Vacances

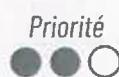
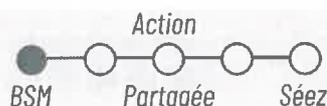
Moyens financiers

Phase 1 (2021-2026) : 792 300€ -> subvention de la Caisse des Dépôts : 300 000€ + subvention CCHT et COVA : 150 000€ chacune + Université de Savoie : 37 300€ + fonds propres de la commune : 155 000€

FICHE ACTION N°7

Créer une friche artistique et solidaire

INDICATEURS



Contexte

Il n'existe actuellement pas de structure dédiée aux artistes et les espaces pour les associations sont contraints. Outre des conditions peu propices à la création sur le territoire, cela ne permet pas aux acteurs de se rencontrer et d'engager des actions communes. L'accès à des lieux de création artistique et à une offre culturelle variée est, en l'état, limitée sur le territoire. La Friche Artistique et Solidaire a ainsi la possibilité d'affirmer un ancrage et se positionner comme un lieu ressource. La Friche devra permettre d'accueillir résidences d'artistes, locaux associatifs, salle polyvalente de diffusion artistique, réunions publiques et concertations citoyenne, ateliers d'artistes et le dispositif Micro-Folie (voir fiche action n°8, axe 4). Enfin, une recyclerie-ressourcerie occupera une partie de la Friche, sous la gestion de l'association Jetzyplu lauréate du budget participatif 2022.

La Friche répond également à un enjeu de mieux vivre ensemble et de mobiliser le citoyen localement, rassembler les associations, activités et projets du territoire dans un lieu d'incubation, de partage de compétences, d'outils, d'expériences et d'ouverture sur le monde. Cela permettra la création de nouvelles expériences collaboratives inspirantes, intégrant les pratiques numériques afin de nourrir la réflexion sur les pratiques artistiques et culturelles contemporaines.

Cet espace inédit pour le territoire pouvant accueillir des activités diversifiées a pour ambition d'être un démonstrateur de la transition des territoire de montagne.

Cette programmation plurielle a pour objectif de pré-figurer les usages d'un futur tiers-lieu qui prendrait place dans le Quartier des Alpains. Cette phase de préfiguration doit permettre de tester le concept du futur tiers-lieu, de faire émerger et d'affiner le programme et les besoins.

Objectifs

- . Développer et structurer un écosystème culturel en renforçant la place des artistes et des associations sur le territoire ; en favorisant la professionnalisation des acteurs culturels locaux
- . Créer les conditions de coopérations entre acteurs culturels, sociaux et éducatifs pour un renforcement du maillage culturel
- . Développer les aspects pluridisciplinaires des projets mis en œuvre sur le bassin de vie
- . Développer les projets de médiation et les actions d'éducation artistique et culturelle en lien avec les établissements scolaires de la commune

Calendrier prévisionnel

Travaux de réhabilitation des anciens bâtiments militaires : mars – octobre 2022

Mise à disposition de la salle polyvalente : Octobre 2022

Installation de la recyclerie-ressourcerie et mise à disposition des premiers ateliers d'artistes : novembre 2022

Installation de la Micro-Folie : mars 2023

Inauguration officielle des lieux et programmation artistique : mai 2023

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes / La Villette / Préfecture de Savoie / Communauté de Communes de Haute-Tarentaise / tissu associatif local

Moyens financiers

Mise à disposition : salle de travail, espaces de répétition, connexion internet, mise en relation des réseaux locaux

Réhabilitation des bâtiments sur fonds propres de la commune

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

FICHE ACTION N°8

Créer une dynamique autour du dispositif Micro-Folie

INDICATEURS



Contexte

Plateforme culturelle et de médiation au service des habitants, le programme Micro-Folie est un dispositif de politique culturelle porté par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette en lien avec des institutions culturelles nationales. Il s'agit d'un projet permettant un accès à des offres culturelles inédites dans les territoires : beaux-arts, architecture, cultures scientifiques, spectacle vivant...etc. Le Musée numérique est particulièrement adapté aux parcours d'Education Artistique et Culturelle qui sont en expérimentation au sein du territoire de la Haute-Tarentaise depuis le début de l'année 2022. La Micro-Folie à Bourg Saint Maurice s'organisera autour de 3 offres principales : le Musée numérique, la Réalité Virtuelle et des contenus en complément aux ressources de la Médiathèque Ludothèque. Ces espaces permettront à la fois de parcourir les collections numériques des grands musées nationaux à l'aide notamment d'écrans connectés, d'accueillir des spectacles divers, de favoriser les échanges entre artistes, associations locales, médiateurs et habitants. **Micro-Folie est un lieu de culture mais aussi un lieu de vie qui prendra place dans un premier temps dans les locaux de la friche Artistique et Solidaire.**

Objectifs

- . Conquérir de nouveaux publics pour un meilleur accès à la culture
- . Faire du dispositif un outil de médiation pour les activités de la Friche puis du tiers-lieu
- . Favoriser la formalisation d'un Territoire d'Éducation Artistique et Culturelle à l'échelle de la CCHT

Calendrier prévisionnel

Janvier - mars 2023 : aménagements intérieurs et techniques

Mars 2023 : réception des matériels de la Micro-Folie

Mai 2023 : inauguration officielle des lieux et programmation artistique

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes / La Villette / Préfecture de Savoie / CCHT / tissu associatif local / Ecole de musique de Haute-Tarentaise / Etablissements scolaires / CCAS / Artistes / Médiateurs culturels

FICHE ACTION N°9

Organiser un Atelier Hors les Murs

SE CULTIVER
Sect. 1/2

INDICATEURS



Contexte

Les ateliers hors les murs consistent à mobiliser des équipes d'étudiants de disciplines différentes pour élaborer avec les acteurs locaux un projet de développement à l'échelle d'une commune et de son bassin de vie. Ils proposent une réflexion prospective pour les élus locaux et la production d'hypothèses de développement et de pistes d'actions à la maille communale ou intercommunale. La pluridisciplinarité des équipes engagées lors de ces ateliers constitue une véritable force dans la formulation des problématiques, dans la compréhension des enjeux et dans les orientations proposées. Les étudiants sont immergés une semaine dans le territoire à étudier au contact des acteurs locaux : commerçants, associations, habitants, élus. Ces étudiants élaborent un diagnostic et quelques esquisses d'orientations. Les travaux sont présentés en fin d'immersion devant les acteurs institutionnels du territoire. Ils révèlent les potentiels en matière de développement durable, valorisent le territoire, expérimentent et croisent les approches et les regards. C'est aussi l'occasion de créer des collaborations avec le monde de la recherche. Ce sont des espaces créatifs et prospectifs, des moments d'échange et de débat qui apportent une expertise originale et permettent de bouleverser les regards sur un territoire pour enclencher des projets innovants et vertueux.

Objectifs

- . Promouvoir un nouveau regard porté sur le territoire
- . Valoriser un travail académique
- . Permettre une réflexion croisée avec deux domaines d'étude différent : aménagement/géographie et tourisme
- . Enrichir et nourrir le projet PVD
- . Valoriser les actions menées et l'adhésion à PVD

Calendrier prévisionnel

- . Définition des thématiques de travail et de la problématique générale en lien avec la Fédération des Parcs Régionaux de France : février 2022
- . Sélection des deux écoles de domaine différent : avril/juin 2022
- . Signature de la convention après délibération des Conseils Municipaux de Bourg Saint Maurice - Les Arcs et de Sééz :
- . Obtention de l'avis du Comité National de sélection : juillet 2022
- . Rédaction des demandes de financement : printemps/été 2022

- . Organisation de la semaine *in situ* : 3 au 7 octobre 2022
- . Présentation du travail effectué devant les élus : 7 octobre 2022
- . Compilation et élaboration d'un document de synthèse : octobre - décembre 2022
- . Enrichissement du projet PVD : octobre - novembre 2022
- . Communication et valorisation : 2022/2023

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

Commune de Séz / Institut de Recherche et d'Etudes Supérieures du Tourisme (IREST), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / Master Géographie et Aménagement en Montagne (GAM), Université Savoie Mont Blanc / Fédération des Parcs Régionaux de France / ANCT / DDT 73

Moyens financiers

Mise à disposition : salle de travail, matériel de reprographie, connexion internet

Prise en charge à 50% du transport par les communes

Prise en charge à 100% du logement par les communes

Edition d'un carnet de synthèse

Création d'une vidéo avec la Fédération des Parcs Régionaux

Montant prévisionnel : 11 060 € TTC

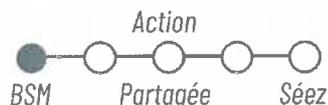
FICHE ACTION N°10

Développer un programme de formation pour les professionnels du bâtiment

SE CULTIVER

Sect. 1/2

INDICATEURS



Priorité
● ○ ○

Etat d'avancement
○ ○ ○ ○ ○

Contexte

En lien avec la fiche action n°1 et n°4 de l'axe 1, offrir la possibilité aux professionnels du bâtiment de se former sur le sujet de la transition : matériaux bio/géosourcés et mise en oeuvre traditionnelle, RE2020, rénovation énergétique... semble être un enjeu important pour la transition du territoire. La volonté de promouvoir une autre manière de construire, une alternative au modèle classique doit s'accompagner d'une possibilité pour les professionnels de se former et de s'ouvrir à d'autres pratiques.

Objectifs

- . Promouvoir une autre façon de construire
- . Sensibiliser et former les acteurs du bâtiment
- . Favoriser la rénovation énergétique du territoire
- . Faire le lien avec la Charte du Bien construire (action n°1, axe 1)

Calendrier prévisionnel

- . Réseaux et partenariats : premier semestre 2023
- . Définition de la formation et montage technique : second semestre 2023
- . Lancement première session : 2024
- . Communication et valorisation : 2024

Conditions de réalisation

1.

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

Communauté de Communes Haute Tarentaise (CCHT) / Chambre du Commerce et de l'Industrie / Maison paysanne de Savoie / Frugalité Heureuse et Créative / APTV / Campus Connecté

Moyens financiers

NC

4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

MISE EN OEUVRE

Modalités

Article 12. Pilotage et animation

Le Comité de Pilotage a pour mission de valider les termes de la présente convention et d'assurer le suivi de la mise en oeuvre de son plan d'actions. Il est composé :

- du président de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise
- du maire de Bourg Saint Maurice - les Arcs
- du maire de Séez
- de l'adjoint(e) délégué(e) à l'urbanisme de Bourg Saint Maurice - les Arcs
- du directeur général des services techniques de Bourg Saint Maurice
- du directeur général des services de Séez
- du directeur général des services de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise
- du chef(fe) de projet Petites Villes de Demain
- du chargé(e) de mission territoriale, DDT73 ou tout autre représentant de la DDT73
- du chargé(e) de développement territorial, territoire Arc Alpin de la direction régionale

Auvergne Rhône-Alpes de la Banque des Territoires

- de la directrice du pôle Urbanisme et Aménagement de l'Agence Alpine des Territoires

Il se réunit au minimum une fois par an pour faire le bilan et le suivi des actions réalisées. Il peut modifier ou ajouter une action structurante par voie d'avenant à la convention.

Le Comité technique a pour mission d'effectuer un suivi régulier des actions, de faciliter la mise en oeuvre ainsi que de régler les éventuels blocages d'ordre technique. Il est composé :

- du chef(fe) de projet Petites Villes de Demain
- du directeur général des services techniques de Bourg Saint Maurice
- du chargé(e) de l'urbanisme de Séez
- du responsable du bureau Information Services de Séez

Il se réunit au minimum deux fois par an. Des réunions complémentaires peuvent s'ajouter en cas de besoin.

L'animation des Comités de Pilotage et des Comités Techniques est assurée par le chef(fe) de projet PVD.

Article 13. Modalité de suivi et d'évaluation

Chaque fiche action fera l'objet d'un suivi individuel selon des critères pré-établis et validés par le CoPIL. L'évaluation devra se dérouler après la réalisation complète de chaque action selon des indicateurs définis et approuvés par le CoPIL.

Une fiche synthèse de l'avancée de mise en oeuvre du plan d'actions sera tenue et mise à jour mensuellement par le/la chef(fe) de projet PVD.

Article 14. Modification de la convention

La présente convention peut être révisée par avenant, après accord des parties, notamment pour faire évoluer les actions suite à l'avancement des étapes identifiées.

La modification de la présente convention par avenant devra être validée en amont par le comité de pilotage de l'ORT et par délibération des collectivités signataires.

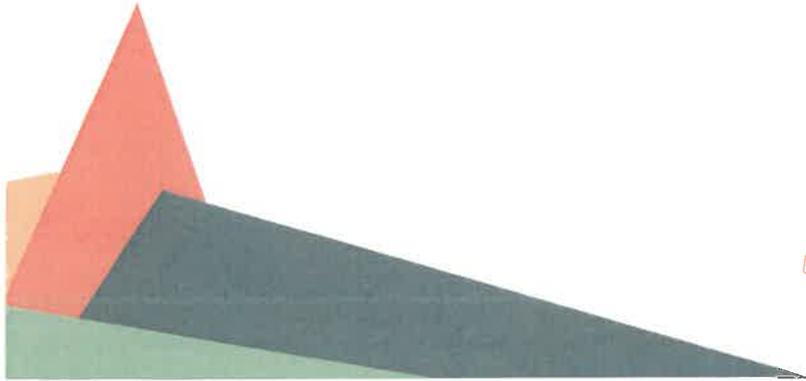
Il est précisé que le contenu de la présente convention pourra être modifié en fonction de la publication des décrets d'application encadrant la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs décrits dans la présente.

Article 15. Traitement des recours

Les éventuels recours survenant dans l'application de la présente convention seront portés devant le tribunal d'Albertville.

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22



DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

ANNEXES

ANNEXE I. Diagnostics territoriaux

1. La Communauté de Communes de Haute Tarentaise
2. La Commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs
3. La Commune de Séez

ANNEXE II. Projet de territoire de la Communauté de Communes de Haute Tarantaise

1. xxxxx
2. xxxxxx

ANNEXE III. xxx

1. xxxxx
2. xxxxxx

ANNEXE IV. xxx

1. xxxxx
2. xxxxxx

ANNEXE V. xxx

1. xxxxx
2. xxxxxx

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

ANNEXE 1

Diagnostics territoriaux

1. La Communauté de Communes de Haute Tarentaise

Présentation du territoire

Enjeux du territoire intercommunal

Bilan AFOM

Un PLH, pourquoi faire ?

2. La Commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

Commerce BSM

Bourg Centre : + 120 commerces

1 association de commerçants : Les Echoppes Boraines (organisation d'événements, lien avec l'OT, représentation des commerçants etc. environ 40 adhérents)

Zone commerciale : Le Mollard

2 GSA (Intermarché / Super U)

1 projet d'ouverture d'un magasin de produits surgelés

1 Pharmacie

2 GMB (Point P / Weldom)

3 magasins de Vêtements (La Halle / Intersport / Black Store / Labo Shop)

1 magasin d'électroménager (Darty)

Des commerces présents sur plusieurs quartiers

Quartier hyper centre-bourg : (Desserteaux – grande Rue – Quartier du Centenaire – Place des Voûtes jusqu'à la place Haut du Bourg)

Quartier du Rochefort

Quartier du Bergentrum (en direction du funiculaire)

Quartier du Stade (juste avant la zone du Mollard)

Quartier avenue Maréchal Leclerc (entre les Alpains et l'hyper centre bourg)

Les Arcs : + 250 commerces

4 sites (1600 – 1800 – 1950 – 2000)

4 association de commerçants :

Une association à 1600

1950 : village privé

2 associations à 1800 en cours d'organisation

Une association à 2000 (l'ASL)

+ 90% des commerces sont ouverts à la saison uniquement.

Activités principales :

Restauration

Hébergement

Magasins Outdoor

Agences immobilière

Entreprise

ZA des Colombières : Une trentaine d'entreprises du BTP, Charpente, menuiserie, second œuvre, Coopérative Beaufort (fabrication et stockage), centre de tri de la Poste,

Village d'entreprises – Quartier des Alpins :

8 entreprises en location dans le premier bâtiment (activités artisanales)

4 entreprises installées pour fin 2022 dans le second bâtiment

Un dernier bâtiment en cours de dépôt PC pour accueillir entre 5 et 8 entreprises.

Activités de service :

4 agences de communication & innovation

Espace de coworking + coliving

3. La Commune de Séez

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17 nov. 22

DOCUMENT DE TRAVAIL / 17nov.22

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

ID : 073-247300254-20221130-2022_98-DE



OPERATION DE REVITALISATION

DU TERRITOIRE

*Convention cadre
Petite Ville de Demain*



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



HAUTE TARENTOISE
Communauté de Communes

